UNION NATIONALE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

JANVIER 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

services

territoires

métier

paritarisme

influence

Union Nationale des Géomètres-Experts
Tél. : 01 45 61 18 08 | www.unge.net

unge
Syndicat des géomètres-experts

ÉDITO

Régis LAMBERT
Président

Claude DHOMBRES
Vice-Président et Trésorier

Cécile TAFFIN
Secrétaire

Le Rapport Annuel 2016 de l'UNGE, que vous avez entre les mains, est un outil conçu pour vous être utile.

Il est là pour recenser, et parfois questionner, l'ensemble des actions décidées et menées collectivement pour les adhérents en vue d'assurer la défense nécessaire et la promotion légitime de vos intérêts économiques, juridiques et sociaux.

Il détaille les services mis en œuvre par l'UNGE dans le seul but de simplifier le quotidien face à une complexité toujours croissante, de garantir vos droits, de veiller à la pérennité de vos activités et de vous accompagner le plus solidement possible dans votre rôle de chef d'entreprise.

Il réaffirme l'impératif de formation dans un contexte de fortes innovations technologiques auquel notre profession est soumise.

Il vous rappelle que l'UNGE, porté par les trois niveaux qui le composent, national, régional et départemental - soit 82 Chambres départementales et 18 Chambres régionales - favorise les échanges entre confrères, assure une proximité pour défendre vos intérêts au plus près des territoires et fait le lien avec les organisations professionnelles connexes aux Géomètres-Experts.

Enfin, avec le plan stratégique UNGE 2020, qui doit conduire nos actions pour les quatre prochaines années, il porte et structure notre futur.

A nous, fédérés, solidaires et confiants de faire en sorte que cette démarche UNGE 2020 soit suivie d'actions concrètes et constructives pour notre profession.

Enfin, vos différentes interventions, ici rassemblées, disent l'amour d'un métier, l'exigence revendiquée d'une délégation de Service public et l'ambition d'être à la fois utiles et reconnus, performants et adaptés.

Toutes disent avec force le dynamisme d'un syndicat et la vitalité d'une profession.

Le Bureau National

MOTS INTRODUCTIFS

Au début des années 2000, l'UNGE était une structure externalisée et allégée, gérée par un prestataire externe et des élus.

L'année 2015 a marqué un tournant pour le syndicat avec l'arrivée d'un Délégué Général.

Cette fonction, que j'occupe avec conviction, a permis d'assurer une internalisation du secrétariat. Ainsi structuré autour de cette nouvelle réorganisation, le projet UNGE 2020 a pu voir le jour.

Hervé GASTAUD,
Délégué Général
herve.gastaud@unge.net

C'est un projet innovant, porté par la base des adhérents et ayant pour axe central les territoires.

Il se décline en 49 actions opérationnelles réparties sur deux ans.

C'est un projet résolument stratégique dont l'ambition est d'affirmer l'identité de l'UNGE comme syndicat et en tant que collectif afin que, vous, adhérents, puissiez-vous en emparer.

Notre ambition est à terme d'utiliser ce plan stratégique comme véritable projet syndical de transformation de l'organisation ce que confirme notre implantation au cœur des territoires en vue d'y favoriser les échanges entre confrères et la défense de leurs intérêts.

Ainsi dimensionné, le projet UNGE 2020 entend permettre aux cabinets d'avoir une vision prospective du métier pour faire face aux futurs besoins des clients comme aux évolutions d'un pays en mouvement.

SOMMAIRE

02 EDITO DU BUREAU NATIONAL ET MOTS INTRODUCTIFS DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL
04 VIE DU SYNDICAT
06 QUELQUES DATES...
09 RAPPEL DU PROJET STRATÉGIQUE « UNGE 2020 »
10 DÉCLINAISON ET ILLUSTRATION DU PROJET STRATÉGIQUE

10 influence

. Représentation auprès des pouvoirs publics
. Focus :
. Loi CAP
. Représentant d'intérêt
. Interview Philippe CAVOIT
. Filière interprofessionnelle :
. Focus OGE/Europe
. Interview Serge GARRIGOU
. Ordre des Géomètres-Experts/ Lobbying Européen

16 métiers

. Donner de la visibilité à la profession et à l'UNGE
. Interview Cécile TAFFIN
. Partenariats
. Focus :
. GT Communication
. Presage ©
. Extranet/site internet
. Interview Alain PAPE
. Faire de l'UNGE une offre de formation efficace et reconnue
. Interview David NICOLAS
. Interview Philippe DENRY
. Focus :
. GT Formation
. Frais de formation
. La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
. Interview Michel CHASSANG
. Représentations patronales :
. Observatoire de la concurrence public/privé (OCPP)
. UNAPL
. CPME
. Interview François ASSELIN

27 territoires

. Gouvernance nationale et territoriale
. Interview Vanik BERBERIAN
. Fidéliser et développer les adhérents de l'UNGE
. Interview Jean-Pierre RICHAUD
. Interview Wilfried MADULI
. Interview Frédéric VIAL
. Professionnaliser l'UNGE et renforcer l'organisation interne
. Interview Jean-Pierre LABOURDETTE
. Renforcer et rationaliser les moyens financiers
. Impacts du projet « UNGE 2020 »
. Réforme territoriale et statutaire
. Accompagnement des territoires

37 paritarisme

. Social/formation
. Affaires sociales

39 services

. Améliorer l'information collective
. Services
. Interview Pierre-Marie DIEU
. Synthèse OMPL CPNE-FP
. Interview Emmanuel SIMON-BARBOUX
. Focus sur VISAGE©

46 PERSPECTIVES 2017

VIE DU SYNDICAT

L'UNGE EN QUELQUES CHIFFRES

659 structures adhérentes

84 réunions nationales (Bureau national, Comité Directeur, Groupes de Travail)

34 mandataires nationaux

105 mandats et représentations

1067 demandes d'adhérents ou de Chambres au secrétariat de l'UNGE

103 Traits d'Union

269 Jours de réunions nationales tous mandats confondus

LES MEMBRES ÉLUS ET LE BUREAU NATIONAL 2016

Régis LAMBERT
Président
Géomètre-expert à Sarrebourg, Moselle.
Président de la Chambre Régionale Alsace-Moselle.

Claude DHOMBRES
Vice-Président et Trésorier
Géomètre-expert à Montpellier, Languedoc-Roussillon.
Membre élu.

Cécile TAFFIN
Secrétaire
Géomètre-expert à Lens, Nord-Picardie.
Présidente de la Chambre Régionale Nord-Picardie.

Jérôme LEBOURG a présenté sa démission du mandat de Président de l'Union Nationale des Géomètres-Experts, que le Comité Directeur lui avait confié en mars 2015.
Ce choix a été motivé par des circonstances professionnelles et personnelles qui ont obligé Jérôme LEBOURG à quitter cette fonction qui lui tenait à cœur.
Ainsi, lors du comité directeur du 16 décembre 2016, Régis LAMBERT a été élu Président de l'UNGE.
Voir le Trait d'Union n°699 – Régis LAMBERT, Président de l'UNGE.

RÉUNIONS NATIONALES

Le Bureau national a tenu ses réunions hebdomadaires tous les lundis, ainsi que des réunions physiques une fois par mois.

RÉUNIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

Comité Directeur **du 27 janvier 2016**
- **Déploiement de la formation Cycle Entreprise et Accords-cadres UNGE :** intentions d'organisation par les Chambres régionales.
- **Comptes 2015 et budget 2016** pour présentation en Assemblée Générale le 28 janvier 2016
- **Cotisations 2016**

Comité Directeur **des 16 et 17 mars 2016**
Mini-séminaire :
Thème : Réforme des Statuts, évolution du Règlement Intérieur, évolution de la composition du CD et réforme territoriale.

- **Feuilles de route des GT** (projets GT Communication/GT Concurrence)
- **ACR 2016** (6/10 à Lyon, 7/10 à Bordeaux ou Poitiers, 13/10 à Paris, 14/10 à Rennes)
- **Point Budget et cotisations**
- **Retours des actions régionales**
- **Point social et CPR**

Comité Directeur **des 15 et 16 juin 2016**
Mini-séminaire :
Thème : Réforme des Statuts et Territoriale et UNGE au service des territoires.
- **Loi CAP**
- **Concours Lobbying**
- **Point recrutement** chargé de territoires et approbation des décisions du mini-séminaire
- **Déplacement Délégué Général dans les régions**
- **Actualité des régions et départements**
- **ACR 2016 :** point des chambres organisatrices
- **Point Budget, cotisations et représentativité patronale**
- **Lieu Rencontres Nationales 2018**
- **UNGE 2020**
- **Présences au Congrès de Nancy**
- **Partenariat NAXAN**
- **Agendas 2017**

Comité Directeur **des 14 et 15 septembre 2016**
Mini-séminaire :
Thème : « Réforme des Statuts et Territoriale et Service achat UNGE (extranet) »
- **Actualité des régions et départements**
- **Partenariat AMRF**
- **Point Loi CAP**
- **OCPP :** portail ingénierie privée
- **ACR 2016**
- **Point recrutement** chargé de territoires et représentativité
- **Infos « sociales » :** AFC, Mutuelle, Prévoyance et Formation Elearning du 19/10/2016
- **Réforme territoriale et des statuts :** validation des décisions du mini-séminaire de la veille
- **Rencontres Nationales 2017**
- **Proposition :** Accompagnement veille/influence/lobbying – Présence F. Denoyes (Avocat)
- **Trophée du Cédap**
- **Nouveaux services :** Médiation et Droit des sociétés
- **CRP**

Comité Directeur **des 15 et 16 décembre 2016**
Mini-séminaire :
Thème : Animation et développement des Territoires/Statuts et RI
- **Réforme des Statuts et Règlement Intérieur**
- **Le point sur les services UNGE +**
- **Indemnités de mandat 2016**
- **Budget 2016 et prévisionnel 2017**
- **Planning des réunions 2017** et choix des lieux des ACR 2017
- **Feuilles stratégiques régionales**
- **Point social :** mandat pour la négociation des salaires
- **Le Principe de La Rochelle :** flyer et actions possibles
- **DTG :** actions possibles
- **Les Rencontres Nationales 2017**
- **Point Assurances**

Tous les mois l'UNGE informe des réunions nationales et régionales du mois à venir :
- **Réunions nationales** du Bureau et du Comité Directeur.
- **Réunions paritaires nationales,** des sous commissions nationales, et régionales.
- **Réunions des Groupes de Travail** Concurrence, Communication, Formation et du groupement VISAGE©, et des Groupes de travail régionaux.
- **Réunions institutionnelles** auxquelles participent les mandataires UNGE.

LES GROUPES DE TRAVAIL

L'UNGE compte **quatre Groupes de Travail** (Communication, Concurrence, Formation, numérique), **un Groupe de Réflexion** (Prospective) et **une entité regroupant les Géomètres-Experts diagnostiqueurs** (VISAGE©).
Ces groupes sont pilotés, animés et constitués de consœurs et confrères adhérents de l'UNGE.
Ensemble ils œuvrent à **la défense et la promotion des intérêts des adhérents,** créent des outils qu'ils mettent à leur disposition (voir la partie « Documents » de votre extranet) et participent à la mutualisation des travaux des Chambres.
Chaque année, ces Groupes présentent au Bureau National de l'UNGE **les projets et actions prévus** grâce à une feuille de route.
En adhérant à l'UNGE, les Géomètres-Experts soutiennent leurs travaux.

VIE DE LA PROFESSION

Comité de coordination OGE / UNGE
Un comité de coordination s'est tenu le 12 octobre 2016 entre le Bureau du Conseil Supérieur de l'OGE et le Bureau National de l'UNGE.
Les sujets traités ont été les suivants : Dématérialisation de la revue « GEOMETRE » et du BIP, réforme territoriale, la loi CAP, principe de La Rochelle, médiation, formation(s), CRP.

COTISATIONS 2016

Clôture des cotisations et services pour les cabinets n'ayant pas mis en place le paiement de la cotisation à l'UNGE par prélèvement automatique en quatre échéances annuelles (vote du 23 janvier 2014).
Ce mode de paiement proposé par le Comité Directeur a pour objectif :
- De faciliter l'acte de payer,
- D'étaler l'effort financier des cabinets sur l'année,
- De permettre la ré-adhésion sans risque d'interruption des services du syndicat,
- Une économie de gestion,
- De faciliter la collecte des cotisations par vos Présidents de Chambre afin de leur permettre de consacrer plus de temps aux actions syndicales.
- De leur offrir par ailleurs une reconnaissance immédiate de leurs adhérents.
- De participer à la mise en conformité du syndicat avec la loi du 20 août 2008 (décret de décembre 2009) sur la transparence des associations & syndicats, également appliquée dans le cadre de la levée des cotisations.

Pour les adhérents ayant retourné à l'UNGE le mandat d'autorisation de prélèvement accompagné de leur RIB/IBAN.
L'échéancier des prélèvements a été le suivant :
- 25 février 2016 : montant de la cotisation de votre cabinet en 2014 divisé par 4 ;
- 15 juin 2016 : montant de la cotisation de votre cabinet en 2014 divisé par 4 ;
- 15 septembre 2016 : montant de la cotisation de votre cabinet en 2014 divisé par 4 ;
- 15 novembre 2016 : solde de la cotisation due pour l'année 2015 en fonction de la déclaration saisie en ligne sur l'extranet avant le 30 octobre 2016.

Voir le Trait d'Union n°617 - Levée de cotisation 2016 : mise en ligne des bulletins et 1er prélèvement

PERMANENTS UNGE

Hervé Gastaud, Délégué Général
Séverine Partouche, Assistante de direction
Léna Lagesse, stagiaire en contrat de professionnalisation « comptabilité et gestion des organisations »
Les bureaux de L'UNGE sont installés dans l'immeuble de la Fédération de la meunerie française au 4ème étage du **66 rue La Boétie 75008 Paris.**

LE SECRÉTARIAT DE L'UNGE

Le secrétariat est assuré par les permanents de l'UNGE. Le secrétariat est le point d'entrée unique de toutes demandes d'adhérent.
Le secrétariat de l'UNGE est doté d'un outil de CRM (enregistrement et suivi des demandes des adhérents).

Service aux élus et mandataires – réunions téléphoniques
Dans le cadre des mandats UNGE, le syndicat simplifie et favorise les échanges en mettant à disposition de ses élus un service de réunions à distance, avec possibilité de partage d'écran et de visio-conférence via Go to Meeting (outil de conférences Web et de réunions en ligne ou téléphoniques). Pour les Chambres départementales et régionales UNGE, cet outil pratique permet une optimisation de la fréquence des réunions, un gain de temps, des économies non négligeables.
Un outil de conférence téléphonique est également à la disposition des élus et mandataires de l'UNGE via Génésys Meeting Center.

QUELQUES DATES…

08/03/16

PENSER L'HABITAT DURABLE : RENCONTRES DU RÉSEAU NATIONAL DES AMÉNAGEURS

Le 08 mars dernier Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a clôturé la matinée des deuxièmes Rencontres nationales de l'aménagement opérationnel. A cette occasion, le Réseau National des Aménageurs (RNA) lui a remis le rapport « coproduire l'aménagement ».

La ministre a relevé **quatre axes structurants** pour penser l'aménagement durable :

- introduire **davantage de collaboration** entre les différentes étapes des projets d'aménagement ;
- poursuivre **l'adaptation des supports juridiques** pour mieux intégrer les différents acteurs dans la démarche d'aménagement ;
- optimiser les opérations par **le développement d'une meilleure stratégie foncière ;**
- développer **l'innovation au service de l'aménagement.**

Le RNA a été lancé en février 2015 lors des premières rencontres de l'aménagement opérationnel organisées par le ministère en charge du Logement et de l'Urbanisme. Ce réseau regroupe tous les acteurs de l'aménagement opérationnel public et privé pour mettre en commun les réflexions, expériences et propositions sur l'aménagement opérationnel.

31/03/16

FAUT-IL AVOIR PEUR DU BIM ?

Le BIM, tête de proue de la numérisation des professions du cadre de vie, et en particulier du Géomètre-Expert, est un vrai challenge.

Certes, ce « monstre numérique » tentaculaire, qui change la notion même d'immeuble – puisqu'il en fait un avatar manipulable, partageable, échangeable… peut susciter des craintes et des interrogations, car il **bouleverse la façon de travailler, voire modifie en profondeur notre métier** et impose de raisonner de plus en plus en mode collaboratif.

Pourtant, le BIM n'est que l'aboutissement d'une évolution connue et qui a déjà beaucoup changé la donne : **la numérisation.**

Désormais la valeur ajoutée du Géomètre-Expert ne sera non pas tant la mesure -qui a tendance à se démocratiser- que l'analyse et le conseil.

N'ayons pas peur de ce bouleversement qui est tout acquis à notre cause car il nous mène vers des prestations plus « stratégiques », où notre double compétence -technique et juridique- trouvera sa pleine mesure.

08/03/16

PENSER L'HABITAT DURABLE : RENCONTRES DU RÉSEAU NATIONAL DES AMÉNAGEURS

Le 08 mars dernier Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a clôturé la matinée des deuxièmes Rencontres nationales de l'aménagement opérationnel. A cette occasion, le Réseau National des Aménageurs (RNA) lui a remis le rapport « coproduire l'aménagement ».

La ministre a relevé **quatre axes structurants** pour penser l'aménagement durable :

- introduire **davantage de collaboration** entre les différentes étapes des projets d'aménagement ;
- poursuivre **l'adaptation des supports juridiques** pour une mieux intégrer les différents acteurs dans la démarche d'aménagement ;
- optimiser les opérations par **le développement d'une meilleure stratégie foncière ;**
- développer **l'innovation au service de l'aménagement.**

Le RNA a été lancé en février 2015 lors des premières rencontres de l'aménagement opérationnel organisées par le ministère en charge du Logement et de l'Urbanisme. Ce réseau regroupe tous les acteurs de l'aménagement opérationnel public et privé pour mettre en commun les réflexions, expériences et propositions sur l'aménagement opérationnel.

12/05/16

LOI CAP : L'UNGE ENTENDUE PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES AU SÉNAT

Aujourd'hui, grâce à plusieurs amendements déposés à l'initiative de la rapporteure sur le projet de loi, Françoise Férat, et de membres de l'ensemble des groupes politiques, le texte de l'article 26 quater issu des travaux de la commission et qui a été examiné les 24, 25 et 26 mai 2016 en deuxième lecture, prend en compte cette vision transversale de l'aménagement urbain.

Sur proposition du gouvernement, en première lecture à l'Assemblée Nationale, un amendement a modifié l'article R441.4 au Code de l'urbanisme réservant aux seuls architectes l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental (PAPE) d'un lotissement, au-delà d'un seuil de surface de plancher qui serait fixé par décret en Conseil d'État.

L'équilibre a, pour un temps, été rétabli au Sénat grâce à un large consensus politique avant que l'Assemblée ne revienne à une nouvelle version du texte lors de l'examen en deuxième lecture abandonnant de nouveau toute approche pluridisciplinaire. Désormais, il faut qu'en séance publique, le vote de la commission soit entériné.

Nous veillerons donc à ce que qu'aucun amendement ne vienne restreindre à nouveau cette conception de l'aménagement urbain largement partagé sur les bancs de la Haute Assemblée.

17/05/16

PROJET DE LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ : LA MOBILISATION DU FONCIER PRIVÉ

Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement, et Christian Eckert, Secrétaire d'État chargé du Budget, ont reçu, le 14 mars dernier, le rapport sur la mobilisation du foncier privé en faveur du logement.

Confié à Dominique Figeat, Président de l'Observatoire régional du foncier en Île-de-France, ce rapport fait écho à celui de Daniel Goldberg qui a produit début février un travail sur le même thème et dont certaines conclusions sont convergentes.
De ces recommandations Emmanuelle Cosse et Christian Eckert ont retenu **trois axes structurants** pour la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de la mobilisation du foncier et de la relance de l'aménagement opérationnel :

- **améliorer la transparence des marchés fonciers et immobiliers,**
- **aider les collectivités locales à renforcer leurs stratégies foncières en faveur de la production de logements, notamment sociaux,**
- **renforcer l'usage des outils contractuels entre les acteurs publics et privés dans le montage des opérations d'aménagement.**

Ainsi, afin d'améliorer la transparence sur les prix des transactions - dont le manque *« constitue un obstacle sérieux à une amélioration du fonctionnement du marché foncier »,* le rapport recommande de prévoir *« un accès aussi large que possible à l'information sur les transactions, les biens et les prix »,* condition *« indispensable »* d'une meilleure fluidité des marchés et de *« prendre dès 2016 les dispositions législatives et réglementaires qui le permettent ».*
Pour accompagner ces changements, le rapport juge nécessaire une réforme de la fiscalité et propose donc plusieurs pistes fiscales pour enrayer la *« rétention »* et les freins aux échanges de la part des propriétaires sur le marché des biens immobiliers. Notamment, arriver enfin à réviser les valeurs locatives qui permettent le calcul des taxes foncières et qui seraient *« inefficaces et inéquitables. Les bases fiscales des terrains à bâtir sont en particulier globalement sous-évaluées, notamment dans les zones tendues ».*

24/06/16

LES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE L'INGÉNIERIE DEMANDENT UNE RENCONTRE À LA MINISTRE DU LOGEMENT POUR ORGANISER LA MOBILISATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR.

Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du logement, a annoncé dans le cadre de sa conférence de presse du 8 juin 2016, la mise en œuvre de **trois grands chantiers** en faveur du logement et de l'habitat durable :

- **la mobilisation des logements vacants pour loger les ménages modestes ;**
- **l'accélération de la rénovation énergétique des logements ;**
- **le lancement d'une nouvelle génération d'éco quartiers.**

Pour y parvenir, elle a notamment déclaré vouloir *« mieux structurer l'offre en ingénierie par une montée en puissance de la maitrise d'œuvre privée ».* La Ministre souhaite ainsi mobiliser les énergies dans tous les territoires et instaurer un travail partenarial avec les professionnels du secteur, les collectivités territoriales et les associations qui œuvrent au quotidien pour le logement.
Nos organisations et les professionnels qu'elles représentent saluent cette volonté de vouloir instaurer un dialogue fructueux en faveur d'une politique du logement et de l'habitat durable ambitieuse et de qualité.
Les métiers de la filière du cadre de vie représentés majoritairement par des TPE/PME sont au cœur du quotidien des problématiques des territoires. Leur proximité, leur souplesse leur technicité et leurs compétences en font des acteurs essentiels des problématiques de logement et d'habitat durable. C'est la raison pour laquelle les organisations professionnelles représentatives de ces entreprises demandent l'organisation d'une rencontre à la Ministre afin de faire part de leurs propositions et d'organiser la nécessaire synergie des acteurs sur de nombreuses questions et dans l'intérêt des territoires.

12/08/16

PRÉVOYANCE : BAISSE DES COTISATIONS ET AUGMENTATION DES GARANTIES

Grâce à la mobilisation de l'UNGE, un avenant à la convention collective a été signé le 12 juillet 2016 par les partenaires sociaux.
Cet accord prévoit à compter du 1er juillet 2016 :

- **Une réduction de 20 % de la cotisation Prévoyance ;**
- **Une augmentation de 8 % du niveau de garantie pour les non-cadres.**

Ces modifications sont rendues possibles compte-tenu des réserves actuelles du régime de prévoyance.
Cet accord s'applique à tous les adhérents de l'UNGE. Il impose donc d'apporter ce nouveau niveau de garantie à vos salariés, quand bien même vous ne seriez pas assurés chez HUMANIS.
Si vous êtes concernés nous vous engageons à prendre contact avec votre assureur pour qu'il établisse un avenant à votre contrat le plus rapidement possible.

15/09/16

AMÉNAGEMENT - MAIRES RURAUX ET GÉOMÈTRES-EXPERTS DIALOGUENT

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et l'Union Nationale des Géomètres-Experts (UNGE) s'associent dans un partenariat pour accentuer leurs échanges locaux et nationaux.
Forts de leurs antennes départementales et de leurs coordinations régionales, l'association d'élus et l'UNGE ont échangé sur leur savoir-faire pour accroître l'information des maires dans le cadre de leurs missions et autour des sujets relevant de nos compétences.
Intervenant de concert dans de nombreux domaines, Élus locaux et Géomètres-Experts ont multiplié les interactions pour traiter des sujets comme l'urbanisme, le patrimoine et la gestion de l'espace. Dans le contexte dense défini par une législation croissante et une normalisation complexe, les deux organisations ont travaillé en vue de favoriser une meilleure compréhension des enjeux respectifs et de l'application des nouvelles lois et des textes réglementaires.
A l'issue de leurs échanges, une première liste de départements pilotes a été présentée au Congrès des Maires ruraux de France qui s'est déroulé du 7 au 9 octobre 2016, à St Vincent de Boisset (42) et auquel a participé l'UNGE.

05/10/16

L'UNGE RENCONTRE L'ECOLE 42 DE XAVIER NIEL

Alain PAPE, Patrice LANQUETIN et Hervé GASTAUD ont rencontré le Responsable Technique et Pédagogique de l'Ecole 42.
Lors de cette réunion ont été abordé plusieurs projets en communs notamment :

- **le partage d'informations entre cabinets de Géomètres-Experts adhérents à l'UNGE**
- **l'interprofession et la mutualisation des compétences entre les différents acteurs du cadre de vie.**

Il est prévu une conférence avec les étudiants courant janvier 2018 dans le cadre d'un partenariat prometteur riche en innovations.

>

DATES CLÉS

26/10/16

UNE JOURNÉE DE FORMATION « DRONE » S'EST DÉROULÉE LE 14 OCTOBRE 2016 À L'UNIVERSITÉ DE SAVOIE - CHAMBÉRY ET AVEC LA PARTICIPATION DE L'UNGE RHÔNE-ALPES.

Une soixantaine de Géomètres-Experts se sont réunis à l'université de Savoie de Chambéry pour une formation sur l'utilisation professionnelle du drone.

On pouvait noter la présence d'étudiants de BTS du Lycée du Nivolet, de professeurs et d'universitaires.

Jean-Vianney RICHARD, géomètre-expert de l'Ain a fait part de son expérience sur le relevé de carrière à l'aide de drone. **Les aspects financiers** (matériel, logiciels, formation, accréditation au vol) ont aussi été évoqués.

Les universitaires, de leur côté, ont abordé **les aspects juridiques** liés notamment aux limitations administratives de l'utilisation du drone et à la sensibilisation du droit à l'image.

Michel Polaco, chroniqueur sur France Info et grand spécialiste de l'aviation, a ensuite retracé **l'histoire du drone.**

Ilario Previtali, géomètre-expert, a présenté les réalisations du cabinet Sintegra sur les relevés d'ouvrages en zone inaccessible et la possibilité d'intégration de projets immobiliers dans le site par vue aérienne.

Enfin, sur une dimension plus ludique, des membres d'une association d'aéromodélisme sont venus commenter des vidéos de course de drones en forêt avec pilotage par immersion vidéo !

Les logiciels de restitution ayant connu un fort développement et les ordinateurs devenant de plus en plus puissant, l'utilisation du drone est désormais pertinente et garantie une précision remarquable. Il est clairement un outil complémentaire au scanner 3D et au LIDAR embarqué.

Nul doute qu'à court terme de nombreux cabinets de Géomètres-Experts l'intégreront à leur pratique.

24/11/16

PRESAGE©: FORMATION INITIALE À BORDEAUX

Une nouvelle session de formation PRESAGE a été organisée les 16 et 17 novembre 2016 par la chambre régionale des Géomètres-Experts d'Aquitaine.

PRESAGE©, une réponse à la demande des collectivités locales.

Pour les collectivités locales qui ne disposent pas de moyens en interne pour expertiser la faisabilité de leur projet d'aménagement, l'UNGE a conçu une offre spécifique déposée sous la marque PRESAGE©.

25/11/16

LES GÉOMÈTRES-EXPERTS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE PACA-CORSE SE SONT RÉUNIS LE 25 NOVEMBRE 2016 À L'HÔTEL DE RÉGION À MARSEILLE POUR ASSISTER À LA SECONDE ÉDITION DES RENCONTRES RÉGIONALES DE L'UNGE AUTOUR DU « BIM, NOUVELLES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS : ET LA PLACE DU GÉOMÈTRE-EXPERT ? »

Le traitement numérique de la chaîne de la construction est en pleine évolution. Dématérialisation, plan en 2D, traitement des données en 3D… les Géomètres-Experts utilisent depuis longtemps des technologies de pointe. Mais avec le BIM (Building Information Modeling), c'est une façon révolutionnaire de décrire le bâtiment qui se développe. Le BIM peut être décrit comme « un fichier numérique qui concentre l'ensemble de l'information technique et réglementaire de l'ouvrage ». Il contient chaque objet composant le bâtiment - murs, dalles, fenêtres, portes, escaliers, poutres… - et ses caractéristiques. **Mieux concevoir, optimiser les coûts, réduire les risques, respecter les réglementations et le développement durable… le BIM permet ainsi de concevoir et de construire un immeuble en prenant en compte toutes les dimensions, qu'elles soient géographiques, économiques, juridiques ou environnementales.** Le BIM produit aujourd'hui un véritable changement des pratiques professionnelles. C'est dans ce contexte que les Géomètres-Experts des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, Experts de la donnée se réunissent à Marseille. Une rencontre pour échanger, autour de présentations de projets en cours en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur ce modèle révolutionnaire et le rôle respectif des acteurs publics et privés intervenant dans le cadre de projets conduits en BIM.

07/12/16

LES GÉOMÈTRES-EXPERTS DE PARIS ET DES HAUTS-DE-SEINE SE SONT RÉUNIS LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016 AVEC LES NOTAIRES, À L'OCCASION D'UNE MATINÉE CONSACRÉE AU DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL.

L'article 58 de la loi relative au logement et à l'urbanisme rénové (Alur) a mis en place l**e Diagnostique Global de copropriété (DTG).** Ce dispositif est entré en vigueur au 1er janvier 2017 et, malgré les incertitudes qui entourent encore la mise en application du DTG, le contenu de ce diagnostic fait aujourd'hui consensus et devrait conforter le Géomètre-Expert en termes de montée en compétence et d'ouverture sur de nouveaux partenariats. En effet, la réalisation d'un DTG nécessitera souvent l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (Géomètre-Expert, opérateur de diagnostic, économiste de la construction et thermicien).

La démarche des UNGE 75 et 92 vise à apporter les éléments factuels d'information et des pistes de réponses propres à ce nouveau cadre réglementaire.

Plus d'information sur les pages régionales de l'unge.net

LE PROJET STRATÉGIQUE

UN PROJET AMBITIEUX PAR ÉTAPES…
2016/2020

Proche des adhérents, proche des territoires

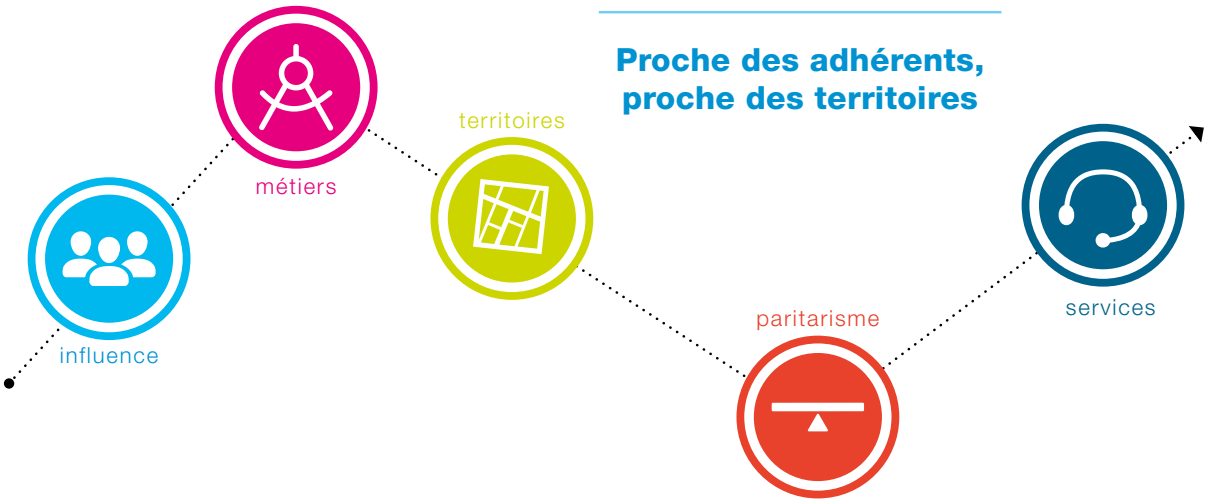

L'UNGE S'EST DOTÉ D'UN
PLAN STRATEGIQUE INTITULÉ « UNGE 2020 »

Ce projet ambitieux et volontaire, aboutissement de 8 mois de travail, a été validé par notre Comité Directeur en juin 2015. Les premières orientations ont été débattues en Comité Directeur en septembre 2015 puis lors des Assemblées des Comités Régionaux (ACR) en octobre 2015.

Ce projet, qui se décompose en 2 plans, est désormais engagé depuis un an :
Plan 1 : de janvier 2016 à janvier 2018, plan d'affirmation et de consolidation
Plan 2 (à confirmer en fonction des résultats obtenus dans la phase du plan 1) : de janvier 2018 à janvier 2020, plan de développement

Nous avons voulu être pragmatiques et raisonnés en prenant en compte nos moyens humains et financiers tout en portant de réelles ambitions de développement de notre syndicat. L'année 2017 qui s'annonce va nous permettre d'affirmer plus avant notre identité de syndicat professionnel, tout en consolidant ce qui fait notre réussite au quotidien. De nombreuses actions sont adaptables et devront être adaptées à nos territoires. Le relais des Chambres Régionales et Départementales est un atout de l'UNGE. « UNGE 2020 » en tient compte. Dans la cinquantaine d'actions de ce projet en phase 1, certaines sont des évidences. Mais, même les évidences doivent être écrites et portées.

Les différents témoignages -ici recueillis- qui illustrent les axes UNGE 2020 et qui émanent à la fois des Géomètres-Experts et des différents interlocuteurs de nos écosystèmes (FIF PL, OMPL, AMRF, UNAPL) disent les ambitions à défendre, pointent les marges de progrès et réaffirment l'obligation de vigilance pour que vive notre métier.

LES 5 AXES 2020

veille/influence/représentation/lobbying

Être un acteur reconnu auprès des Pouvoirs publics et de la Représentation nationale

Affirmer les thèmes de lobbying

Défendre la valeur ajoutée de la Profession de Géomètre-Expert

REPRÉSENTATION AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

FOCUS

LOI CAP

Le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (CAP) a été définitivement adopté le 29 juin 2016 et publié au JO le 8 juillet 2016. Les dispositions relatives au patrimoine culturel et à la promotion de l'architecture qu'elle contient modifient les codes de l'urbanisme et du patrimoine.

La loi CAP, dans son article 81, a modifié le code de l'urbanisme de la manière suivante : « Art. L. 441-4.-La demande de permis d'aménager concernant un lotissement ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation a fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour établir le projet architectural, paysager et environnemental dont, pour les lotissements de surface de terrain à aménager supérieure à un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat, celles d'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. » Le décret confirmant le seuil n'étant à cette date toujours pas publié.

Dès le 24 septembre 2015, l'UNGE appelait ses membres à la mobilisation contre le projet de loi. En concertation avec l'OGE sur l'ensemble des actions menées, nous avons alerté les Députés et Sénateurs des conséquences graves de ce texte pour notre profession. 18 Traits d'Union **ont informé régulièrement du cheminement législatif du texte et des événements** marquants de cette mobilisation qui a permis, par exemple, à l'UNGE d'être reçue à Matignon, au Ministère du Logement et au Ministère de la Culture.

Nous sommes obligés de constater que les Géomètres-Experts n'ont pas été entendus.

Pour rappel, le projet architectural, paysager et environnemental (PAPE) concerne de nombreuses pièces du permis d'aménager. Défini par les articles R442-5 et R441-2 à R441-8 du code de l'urbanisme, il regroupe les pièces communément désignées PA2 à PA9. De fait, il est bien plus complet que le volet paysager qui d'ailleurs n'a jamais fait l'objet de discussions.

L'article 81 de la loi CAP oblige à recourir à des compétences diverses (architecture, urbanisme, paysage) pour l'élaboration du PAPE dont celle d'un architecte au-dessus du seuil. **Ce texte ne donne pas l'exclusivité du PAPE aux architectes,** de même il ne désigne pas l'architecte comme pilote du projet.

Conscients que l'application de ce texte nécessitera un regard vigilant de notre part, nous continuerons à affirmer le rôle essentiel du Géomètre-Expert dans le lotissement.

REPRÉSENTANT D'INTÉRÊT

L'UNGE a décidé de se faire reconnaître comme « groupe d'intérêt » à l'Assemblée Nationale et au Sénat.
Cette reconnaissance permettra au syndicat d'être en contact en toute transparence, avec tous les parlementaires.

PHILIPPE CAVOIT

PILOTE DU GROUPE DE TRAVAIL CONCURRENCE

Donner aux acteurs locaux professionnels les outils nécessaires pour continuer à passer des marchés publics

Quelles sont vos actions au sein du groupe Concurrence ?

Elles sont portées par deux engagements. Le premier concerne **le service aux adhérents** autour de questions sur le code des marchés publics et son application, sur l'actualité autour de la concurrence y compris, par exemple, entre Géomètres-Experts et topographes, cette dernière problématique étant assez récurrente chez nos adhérents.

Quand une question est reçue par l'UNGE, elle est **envoyée vers l'un des membres du groupe Concurrence.** S'il le peut, il y répond directement, sinon, il fait suivre au cabinet d'avocat avec lequel nous collaborons. Voilà pour la notion d'obligation de service que nous portons, animés par la volonté d'assurer une cohérence entre nos actions et les attentes du terrain. L'autre dimension est prospective et consiste à analyser les marchés émergents susceptibles de fournir de l'activité. Nous œuvrons à inciter nos confrères à **s'intéresser et à s'emparer desdits marchés.** En les analysant, nous avons identifié des verrous et, pour les neutraliser, nous avons souhaité former certains de nos membres, impliqués dans l'ingénierie, à une approche plus commerciale. Ils ont donc contribué à faire naitre PRESAGE, un produit qui constitue une réponse de l'ingénierie privée des Géomètres-Experts, pour les études préliminaires d'aménagement, lorsque le programme n'est pas défini en amont. Il permet de ramener de l'activité via des projets d'aménagement à destination des petites communes, une niche confortée par le désengagement des services de l'Etat. Pour répondre aux inquiétudes de nos adhérents autour des problématiques de la concurrence déloyale entre ingénierie privée et publique, en particulier avec l'émergence dans nos départements des Agences techniques départementales, nous menons des actions communes avec d'autres syndicats d'ingénierie, dont le CINOV, assez proche de l'UNGE en raison de la typicité de ses adhérents. Avec eux, nous menons **des actions conjointes à l'Assemblée Nationale** en vue d'alerter nos élus sur ces problématiques.

Enfin, nous maintenons **le lien avec l'Observatoire de la Concurrence Public-Privé (OCPP)** de façon à être sur tous les fronts sur cette problématique.

> « Nous avons une dimension prospective qui consiste à analyser les marchés émergents susceptibles de fournir de l'activité »

Quelles sont vos ambitions pour la profession ?

Je souhaiterais la voir renforcer, ce qui suppose une réflexion et une reconnaissance de son positionnement. Nous avons en effet ici une difficulté car le Géomètre-Expert est souvent associé à l'activité foncière -qui reste son cœur de métier- et nous avons **du mal à faire reconnaitre son savoir-faire dans des domaines comme l'ingénierie.** Or, c'est l'activité principale d'un certain nombre de confrères, dont moi-même. L'évolution de la profession suppose donc **la reconnaissance de cette capacité du Géomètre-Expert à investir les marchés de l'ingénierie** avec une compétence bien assise, tant technique que juridique. Dans le déroulement des projets d'aménagement, il y a effectivement plus souvent des écueils juridiques que techniques et, sur ce point, nous avons une compétence duale à faire valoir. Cette valeur ajoutée sécurise grandement les projets initiés au sein d'une ingénierie privée regroupée ou fédérée. L'interdisciplinarité est en effet la tendance et l'évolution est à la reconnaissance du rôle important de l'ingénierie privée. Notre ambition serait de favoriser cette interdisciplinarité et d'en être les animateurs car nous avons la capacité de bien maitriser les différents aspects des projets d'aménagement.

Quelles sont les autres évolutions observées ?

Nous sommes souvent au démarrage des projets et, à ce titre, de vrais partenaires des collectivités. Or, nous observons que nous nous dirigeons vers une disparition de la dimension communale. Notre groupe de travail se préoccupe donc de cette nouvelle dimension qui s'annonce pour notre clientèle publique. En ce sens, nous travaillons à donner aux acteurs locaux professionnels, qui connaissent bien le territoire et sont pertinents dans les réponses qu'ils apportent aux problématiques, les outils nécessaires pour continuer à passer des marchés publics en respectant les règles de la mise en concurrence. C'est là tout le sens de notre action.

LES 5 AXES 2020

veille/influence/représentation/lobbying

Intégrer l'UNGE dans la filière logement, construction, habitat, et en devenir un acteur incontournable

Créer un lien permanent entre l'UNGE et la filière

Développer des actions communes de la filière

FILIÈRE INTERPROFESSIONNELLE

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

SERGE GARRIGOU

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UNGE. PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DE LA CONCURRENCE PUBLIC-PRIVÉ (OCPP).

Faire respecter les intérêts de la maîtrise d'œuvre privée dans le cadre de la concurrence des services publics

> « Depuis sa création, l'OCPP a observé les évolutions législatives et réglementaires qui cadrent la concurrence public-privé, notamment avec la transposition des directives européennes dans le droit français ou la modification du Code des marchés publics »

Quel est concrètement le rôle de l'OCPP ?

Mis en place au début des années 2000, à l'initiative de l'UNGE et d'autres syndicats de la maîtrise d'œuvre, dont notamment le CINOV, l'OCPP avait alors pour fonction d'anticiper sur la déprise annoncée des services de l'Etat auprès des collectivités locales, notamment en raison de la disparition des Directions départementales de l'Equipement et de l'Agriculture.
Celles-ci, très implantées dans les territoires, remplissaient des missions administratives (instruction de permis de lotir et de construire) et captaient la maîtrise d'œuvre au service des collectivités locales. Ce rôle est désormais dévolu à l'OCPP qui, **lieu de rencontre des professionnels de la maîtrise d'œuvre privée et lieu d'observation des caractéristiques de la concurrence avec le secteur public**, veille au respect des intérêts des acteurs du secteur. Depuis sa création, l'OCPP a observé **les évolutions législatives et règlementaires** qui cadrent la concurrence public-privé, notamment avec la transposition des directives européennes dans le droit français ou la modification du Code des marchés publics. Les secteurs sont analysés de façon interprofessionnelle avec les syndicats de la maîtrise d'œuvre. Les maires et les collectivités locales ont été pris au dépourvu par la disparition des agents départementaux de l'Equipement et de l'Agriculture, mais il ne se sont pas forcément retournés vers la maîtrise privée. Ceci s'explique notamment par le fait que le cadre des marchés publics est assez contraignant et que, sur les appels d'offres, les communes n'étaient pas habituées à cette rigueur juridique. Les maires ont depuis lors redemandé des structures publiques ou parapubliques en capacité de les accompagner dans l'élaboration de projets d'aménagement. Un constat qui souligne **la nécessité de maintenir l'Observatoire** pour continuer à défendre les intérêts de la maîtrise d'œuvre privée qui, contrairement à ce qu'annoncent les maires, est loin d'être absente des territoires.

A quelles évolutions aspirez-vous pour la profession ?

La profession confirme, au travers de l'OCPP, son implication dans le monde de l'ingénierie et de la maîtrise d'œuvre, ce qui historiquement avait été compliqué à justifier car le Géomètre-Expert n'était pas perçu comme un ingénieur en matière d'infrastructure. Au travers des opérations d'aménagement dans le cadre des marchés publics de maîtrise d'œuvre, il est devenu peu à peu **un acteur reconnu pour son rôle dans cette phase de l'ingénierie.**
Aujourd'hui, aux côtés de nos collègues, ingénieurs du CINOV, architectes, maîtres d'œuvre ou paysagistes, il nous appartient d'être **vigilants pour défendre le métier sur le marché de la concurrence.** C'est là l'enjeu fort de l'OCPP.

FOCUS…

… OGE/EUROPE

L'UNGE participe activement aux commissions « Europe » de l'UNAPL et de la CPME. L'une des problématiques essentielles pour les professions libérales au niveau européen est l'évaluation mutuelle de leur réglementation qui oblige, notamment, à réexaminer le degré d'ouverture des professions réglementées.
L'UNGE est également représenté au CEPLIS (Conseil Européen des Professions Libérales).
Le Conseil européen des Professions Libérales est la seule association interprofessionnelle qui réunit sous le même toit les professionnels libéraux au niveau communautaire.

OBSERVATOIRE DE LA CONCURRENCE PUBLIC/PRIVÉ (OCPP)

Mandataires : Serge GARRIGOU et Philippe CAVOIT (suppléant)
L'Observatoire de la Concurrence Public/Privé (OCPP) regroupe plusieurs syndicats des professionnels du Cadre de Vie et de l'ingénierie*.
Créé en 2000 à l'initiative de l'UNGE, cet observatoire est un lieu d'échanges et de travail, dont les membres recensent, étudient et portent à connaissance les règles qui s'appliquent à tous les opérateurs publics ou privés du marché, de façon à ce qu'elles soient respectées ou dénoncées dans les situations de concurrence déloyale. Il pratique également une veille juridique, règlementaire et jurisprudentielle.
Serge GARRIGOU, Président d'Honneur de l'UNGE, a été élu le 6 novembre 2014, Président de l'OCPP.
*ACAD, CEF, CINOV, CNIEFEB, FFP, SYNTEC Ingénierie, UNGE, UNSFA, UNTEC
Voir le Trait d'Union n°504 - Serge GARRIGOU nouveau Président de l'OCPP

LES 5 AXES 2020

veille/influence/représentation/lobbying

Mettre en place des actions communes Ordre-Syndicat

Clarifier et arbitrer les relations avec l'Ordre des Géomètres-Experts

Informer des actions de l'UNGE

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

Développer des actions au niveau européen, les hiérarchiser et affirmer les relations avec le Comité de liaison des Géomètres-Experts

LOBBYING EUROPÉEN

Être un acteur reconnu au niveau européen

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

LES 5 AXES 2020

promotion du métier/communication externe/ développement de la visibilité du métier

Structurer le plan de communication externe par cibles

Salons, Relations Presse, cibles privées et publiques

DONNER DE LA VISIBILITÉ À LA PROFESSION ET À L'UNGE

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

CÉCILE TAFFIN

SECRÉTAIRE DE L'UNGE
PILOTE DU GROUPE DE TRAVAIL COMMUNICATION.

Se positionner dans une reconnaissance de sa plus-value

> « Il faut mener une vraie réflexion sur ce que l'on apporte comme professionnel pour affirmer notre qualification, nos charges, notre technicité tout en restant en adéquation avec les temps »

Quelles sont pour vous les problématiques du métier ?

J'observe que la profession est en train de muter et que cette mutation passe par une **évolution technologique qui nous impose un repositionnement.** C'est ainsi que l'on voit arriver des profils qui ne sont pas Géomètres-Experts mais tout à fait à même d'en maitriser la technique et les outils. C'est le cas pour le levé par scanner. Nous assistons en quelque sorte à **l'« ubérisation » de notre profession** dans laquelle arrivent en nombre des professionnels qui peuvent prétendre à sortir du plan sans être géomètre. Il va falloir ici affirmer nos différences comme Géomètres-Experts et prouver en quoi notre titre et notre qualification sont d'indéniables valeurs ajoutées.
Il faut apprendre à communiquer sur notre plus-value pour revendiquer une supériorité sur certaines prestations. De même, l'articulation avec le droit est un enjeu fort qui nous ouvre la possibilité d'apporter un vrai conseil d'expert juridique. **La formation régulière et la mise à jour des compétences techniques et juridiques** sont pour ce faire des paramètres essentiels. Seuls ces engagements pourront nous aider à faire face à une concurrence qui est aussi économique, portée par un contexte général tendu et une diversification des prestations.

Quelles sont les pistes pour défendre la profession ?

Il faut mener une vraie réflexion sur ce que l'on apporte comme professionnel pour affirmer notre qualification, nos charges, notre technicité tout en restant en adéquation avec les temps. Il est important d'être très attentif à l'évolution des attentes, des besoins, des techniques pour rester dans la bonne réponse aux problématiques. Nous sommes dans des métiers **soumis à des procédures très ancrées** et l'on observe aujourd'hui des contestations qui montent du terrain et nous reprochent d'être une profession avec un monopole et un Ordre. A nous de mener un travail de communication pour montrer que, quand le monopole n'est pas détourné pour devenir une rente, il est une **réelle protection du consommateur.** Il garantit des travaux assurés par des professionnels formés avec une obligation de formation initiale et continue, une obligation d'assurance et un suivi déontologique des règles de l'art et des règles à respecter. Ce en quoi notre exercice réservé a toute sa raison d'être !

PARTENARIATS

UNGE – GEOMEDIA & VERLINGUE

Géomèdia s'engage à développer ses actions de communication auprès de l'UNGE et de ses adhérents ;
- Mettre en place et favoriser le partenariat opérationnel en assurant une présence de ses responsables dans les réunions de chambres régionales/départementales et en diffusant de l'information sur ses offres.
- Proposer un protocole technique et des tarifs spécifiques aux membres de l'UNGE.

Géomédia et Verlingue s'engagent à soutenir la communication institutionnelle de l'UNGE par le versement d'une somme forfaitaire annuelle.

FOCUS…

… SUR LE GT COMMUNICATION

- **Actualisation du Guide des Services et du dossier de présentation de l'UNGE** aussi bien sur le fond que sur la forme.
- **Refonte du Rapport d'Activité :** Modernisation du rapport annuel de l'UNGE (visuel data).
- **Opération Agenda Quo Vadis :** Chaque année l'UNGE personnalise 3000 agendas diffusés sur tout le territoire national.
- **Insertions dans les revues :** En plus de la Revue Géomètre, l'UNGE communique plusieurs fois par an dans la revue de l'AMRF.

L'UNGE publie aussi des éditos et des articles « corporate ».
- **Participation aux congrès :** Congrès de l'UNTEC, FPI, Congrès de Nancy de l'OGE
- **Remise à plat de la stratégie de Communication externe et interne.**
- **Livre UNGE centré sur le Métier**

… SUR PRESAGE©

- Refonte de l'identité visuelle de PRESAGE© ;
- Plus de 80 cabinets détenteurs de la marque ;
- Une trentaine de contrats recensés en 2016 ;
- Mise en place d'une formation complémentaire : « Savoir vendre ses prestations aux collectivités », le 10 mars 2016 à Paris et le 10 novembre 2016 à Aix en Provence.

EXTRANET/SITE INTERNET

Un nouveau site internet a été lancé à Reims en 2016.
Le nouvel interface existant sera lancé en février 2017 et permettra aux adhérents, mais aussi aux partenaires, d'avoir des informations privilégiées notamment sur :
- Les questions sociales
- La formation
- L'actualité
- L'UNGE National et l'UNGE des Territoires

De consulter l'Annuaire
De vous connecter au Service Achat de l'UNGE
D'accéder à nos publications (Trait d'union) et pleins d'autres informations futures..

LES 5 AXES 2020

ALAIN PAPE

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UNGE. PILOTE DU GROUPE DE RÉFLEXION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT. PRÉSIDENT DE LA CMP (COMMISSION MIXTE PARITAIRE).

Pour évoluer, notre profession doit trouver de nouveaux critères de valeur

Quelle est la nature des travaux menés par le groupe Recherche & Développement ?

L'ambition de notre groupe est d'être, non pas seulement un groupe de travail mais bien un **groupe de réflexion,** une sorte de think tank ouvert sur l'ensemble des enjeux de la profession. Nous y menons un certain nombre de travaux prospectifs notamment sur **les problématiques d'organisation du travail** (convention collective et droit du travail) mais aussi sur la façon dont **la transition numérique impacte notre corporation.** Cela nous pousse à repenser totalement le travail et ouvre potentiellement de nouveaux marchés.

Nous cherchons en somme à mener une véritable **démarche stratégique sur la profession** (marchés, nouveaux entrants, prestations potentielles, forme d'exercice, organisation, risques, avantages, faiblesses, reformes, formation…).

Pensez-vous, comme certains de vos confrères, que nous nous dirigeons vers une hyperspécialisation de la profession ?

Certainement car le petit cabinet généraliste, touche-à-tout et structuré autour d'un principe familial voire paternaliste, va se heurter à d'autres structures bien plus organisées capables de répondre de façon industrialisée à la problématique de la demande standard. **Personne ne pourra être bon partout.** Rester généraliste va devenir dangereux surtout en milieu urbain où les clients demandent plutôt **une prestation « tout intégré ».** Il faudra donc des gens pointus dans chaque domaine d'activité ce qui milite pour des regroupements de compétences et de métiers. Architectes et géomètres vont notamment devoir apprendre à travailler ensemble dans une même structure ou un même réseau.

Quelles sont les qualités qui seront alors importantes à faire valoir ?

La capacité à bien communiquer sera essentielle. Les professionnels qui font vivre les territoires -et les cabinets de Géomètres-Experts sont de ceux-là- devront impérativement **rester connectés au monde** ce qui dans une profession où les gens sont très indépendants, n'est pas évident. On observe par ailleurs que **la notion de territoire** est en train d'exploser avec le numérique et que si les gens sont sensibles à la notion de proximité, ce qu'ils veulent d'abord ce sont des réponses, d'où la nécessité d'être connecté et de faire vivre un réseau.

Êtes-vous optimiste quant à l'évolution du métier ?

Si je suis optimiste par nature, je sais aussi être réaliste et je suis convaincu que la profession a les moyens de tirer son épingle du jeu, de saisir des opportunités et d'accompagner un monde en mutation. Comme bien des professionnels, le Géomètre-Expert s'est toujours adapté aux évolutions -voire à la révolution- technologiques et continuera à le faire. Cette accélération n'est pas propre à notre profession mais à la société tout entière et les appétences des jeunes qui arrivent aujourd'hui dans nos structures n'ont rien à voir avec celles de nos cadres de 50 ou 55 ans. Nous sommes conscients que les changements qui surviendront dans les dix prochaines années seront bien plus spectaculaires encore que ceux des trente dernières années.
Il faudra pouvoir s'y adapter -y compris mentalement- au risque de disparaitre.

> « Comme bien des professionnels, le Géomètre-Expert s'est toujours adapté aux évolutions -voire à la révolution- technologiques et continuera à le faire »

Vos confrères sont-ils réceptifs à vos pistes de réflexion ?

Oui ils sont réceptifs à nos idées -dont récemment **l'uberisation maitrisée du métier**- car ils savent que personne ne pourra échapper à la nécessité d'évoluer, de muter, de s'adapter. Seuls ceux qui sauront travailler en réseau, communiquer, chercher et partager la bonne information réussiront à s'en sortir. La qualité des professionnels était jusqu'ici corrélée au fait qu'ils détenaient l'information, or elle est désormais en ligne, à portée de clics, ce qui impose de trouver de nouveaux critères de valeur. Ainsi, la mesure était jusqu'ici notre valeur ajoutée. Elle nécessitait des capacités et des formations particulières. Désormais, on ne mesure plus mais on capture par de la numérisation en 3D ce que chacun sera capable de faire avec un appareil adapté. Notre valeur ajoutée sera donc alors dans **la capacité d'analyser d'un point de vue technique et juridique** l'ensemble des données recueillies. Tout ceci va tirer les compétences vers le haut, pousser à s'adapter à des façons de travailler résolument nouvelles, à inventer des prestations, à favoriser l'intelligence collective pour enfin s'ouvrir à un monde en mutation. Puisqu'on ne peut y échapper, autant l'anticiper !

promotion du métier/communication externe/ développement de la visibilité du métier

LES 5 AXES 2020

Développer une offre de formation à destination des élus, des administrations concernées et des partenaires

Permettre aux adhérents de s'adapter aux enjeux techniques et sociaux de demain

Bâtir une stratégie de formation continue adaptée et en lien avec le FIF PL

FAIRE DE L'UNGE UNE OFFRE DE FORMATION EFFICACE ET RECONNUE

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

DAVID NICOLAS

PILOTE DU GROUPE DE TRAVAIL FORMATION

Il est manifeste que les recrutements seront de plus en plus exigeants, pour autant il ne faut pas négliger les personnels déjà en poste

> « A terme, il ne faudra donc plus hésiter à former des spécialistes, à mettre les moyens en place pour acquérir de nouvelles technologies de mesure (...) »

Comment s'organise votre groupe Formation ?

C'est un groupe de travail composé de 4 à 6 membres qui, depuis 5 ans, veille à **la formation des Géomètres-Experts comme des collaborateurs de leurs cabinets.** Nous cherchons notamment à coordonner au niveau national une politique de formation dans des domaines assez transverses : **économie, management, commercial, social…** sachant que de son côté, l'Ordre propose de la formation sur des métiers précis comme le bornage. Le GT formation UNGE suit chaque année 300 à 400 stagiaires et notre action s'articule autour de deux cibles : les chefs d'entreprise ou inscrits à l'Ordre des Géomètres-Experts et qui peuvent être salariés, et les collaborateurs qui travaillent dans les cabinets sous le régime de la convention collective des plans de formation professionnelle. Notre groupe s'implique dès l'amont dans l'élaboration des formations longues comme courtes. Les formations longues certifiantes et qualifiantes -et qui peuvent durer jusqu'à 6 mois- s'adressent à des collaborateurs qui aspirent à améliorer leurs compétences, acquérir de l'expérience et progresser dans leur carrière. Les formations courtes -entre 1 et 4 jours maximum- plus ponctuelles, se construisent auprès d'organismes de formation et proposent de la remise à niveau ou du développement de compétences moins poussé que les formations longues.

Quels sont pour vous les grands enjeux du volet Formation ?

Nous avons une obligation de formation liée à notre nouvelle convention collective qui, signée en 2006, prive désormais les nouveaux collaborateurs des cabinets de Géomètres-Experts de la notion d'ancienneté, les anciens gardant uniquement le capital de ce qu'ils ont acquis avant 2006. La négociation permet de **garantir la poursuite de l'évolution professionnelle au sein de l'entreprise,** en remplaçant l'idée de l'ancienneté, désormais lettre morte, par une offre qui sécurise une entrée aisée en formation et garantit un remboursement rapide de la part des organismes collecteurs des fonds dédiés à la formation professionnelle. Nous avons mis en place des **accords-cadres** avec des organismes de formation. A eux d'assurer la réalisation du contenu et à nous de veiller à ce qu'il reste pertinent. Nous nous appuyons pour ce faire sur un certain nombre de prérequis : qualité et conformité aux besoins, contrôle des budgets, nombre minimum de participants… Nous développons ainsi ensemble des sessions qu'il nous appartient par la suite de faire connaitre auprès des cabinets. C'est là une première étape.
L'autre enjeu est d'attirer l'attention sur l'exigence des cabinets pour les embauches à venir. Il est en effet manifeste qu'avec l'évolution de la technologie, les recrutements seront de plus en plus exigeants (niveaux licences pro, masters et profils ingénieur plutôt que Bac pro, CAP voire même BTS). Pour autant, il ne faut pas négliger les personnels déjà en poste et continuer à les accompagner pour leur assurer une mise à niveau adaptée tant aux nouvelles réalités du terrain qu'aux compétences technologiques et juridiques désormais attendues.

Quelles vous paraissent-être les perspectives porteuses pour le métier ?

La profession a un bel avenir devant elle si elle sait **prendre le virage des spécificités** avec pour coordinateur, le géomètre-expert. Nous nous dirigeons clairement dans nos métiers vers de la sectorisation. A terme, il ne faudra donc plus hésiter à former des spécialistes, à mettre les moyens en place pour acquérir de nouvelles technologies de mesure et à **embaucher des compétences transverses issues de métiers différents** : juriste, paysagiste, urbaniste… car le généraliste aura demain beaucoup de difficultés à travailler sans personnels dédiés. Il y a une très longue chaine de production sur une opération immobilière, or le géomètre-expert est celui qui, jusqu'à l'acte notarié, a une vision globale de l'opération. Il maitrise parfaitement le domaine juridique du sol, le droit de propriété, la mesure et la technique d'aménagement, toutes choses que ne peuvent ni les notaires -qui ont moins de notions techniques- ni les architectes- qui sont plus éloignés des notions juridiques. **A nous de mettre en valeur ces compétences transverses.**

PHILIPPE DENRY

PRÉSIDENT DU FIF PL

Les professionnels libéraux doivent se challenger en permanence pour conserver leurs marchés

> « le FIF PL peut adapter les critères et les thèmes de formation au plus près des besoins des professionnels »

Quels sont pour vous les grands enjeux de la formation?

L'irruption des nouvelles technologies, un paysage législatif et réglementaire toujours mouvant qui suppose de nouvelles normes d'exercice, la concurrence d'autres secteurs, de nouveaux besoins de la part des clients, et enfin une croissance économique très ralentie imposent aux professionnels libéraux de se challenger en permanence pour conserver leurs marchés. Le FIF PL, dont **l'objectif est de rester concrètement au plus près des attentes des professionnels** à travers des adaptations constantes, leur permet de maintenir leurs compétences à jour et d'évoluer en fonction de l'environnement de leur profession. Multiplier les possibilités permet à chacun de se former en fonction de ses disponibilités, de ses appétences et de ses besoins. Enfin, en raison du pilotage de son organisation par les représentants professionnels, le FIF PL peut **adapter les critères et les thèmes de formation** au plus près des besoins des professionnels. C'est ainsi qu'en 2016, la formation la plus suivie par les Géomètres-Experts était intitulée **« Compétences professionnelles techniques et générales liées à la pratique de l'art ».**

Quelles sont les innovations proposées par le FIF PL qui améliorent la prise en charge de la formation professionnelle ?

Nous avons travaillé à **une amélioration des prises en charge** pour les formations longues (diplômes universitaires ou formations certifiantes) avec l'idée d'accompagner les professionnels dans l'acquisition de compétences qui seront reconnues. Autre élément sur lequel nous avons beaucoup investi, **les formations en E-learning.** Le développement de la formation numérique est une volonté de l'Etat qu'accompagne le FIF PL. Nous savons en effet combien les professionnels sont contraints au niveau de leur temps, il faut donc savoir leur proposer de la formation de qualité sans imposer forcément du présentiel ce qui peut les pénaliser en les obligeant à fermer leur cabinet ou à prendre un remplaçant.
Le FIF PL prend en charge ces formations à distance dites ouvertes sur des critères de qualité, ce qui permet d'accompagner les professionnels dans un vaste champ de formations tout en prenant en compte les contraintes liées à leur activité. Depuis 2 ans, notre structure n'a cessé de se moderniser et de s'engager plus avant dans une évolution numérique. C'est ainsi que nous cherchons à tendre vers le zéro papier tant pour l'enregistrement des dossiers des professionnels et des organismes de formation que pour leur suivi. Cette dématérialisation des procédures a permis d'accélérer le temps de traitement, facilitant ainsi l'accès à la formation.
Pour les professionnels libéraux travaillant souvent dans de petites structures, voire seuls, cet enjeu numérique est important et il était essentiel que le FIF PL puisse y répondre.

Le nombre de dossiers pris en charge ne cesse apparemment de progresser…

Effectivement, nous sommes sur une tendance forte d'évolution. C'est ainsi qu'à novembre 2016, pas moins de 889 Géomètres-Experts ont été pris en charge par le FIF PL. Autre enjeu essentiel de la formation, **l'aide à l'installation et à l'accompagnement des jeunes qui veulent reprendre un cabinet libéral.** Le FIF PL contribue au financement de ces formations par des fonds donnés à différents organismes. Les jeunes diplômés -mais aussi d'anciens salariés qui souhaitent reprendre une entreprise- peuvent ainsi se former pendant 5 jours en vue d'appréhender tout l'environnement du futur libéral, de la gestion du cabinet au management en passant par le recrutement du personnel et sa gestion. L'enjeu dépasse ici la formation simple et démontre que les professions libérales se préparent à la transmission d'entreprises ce qui, je le souligne ici, permet de lutter contre le chômage. Ainsi implantés dans tous les territoires français, les professionnels libéraux les irriguent économiquement et en assurent la vitalité. Il s'agit donc de financement pour des formations plus transversales qui participent à un enjeu fort d'emploi et d'économie auquel l'Etat est très sensible.

Quelles sont les limites que vous vous fixez ?

Notre seule limite est le budget, pour le reste nous continuerons à accompagner avec réactivité les professionnels dans tout ce qui peut impacter leur exercice que ce soit les textes de loi, la concurrence ou l'environnement économique. Quand une profession évolue, le FIF PL est à l'écoute des représentants professionnels qui savent quelle formation il est opportun de développer. Ils nous permettent d'adapter nos critères tant sur les prises en charge que sur les thèmes, comme ce fut le cas, pour les géomètres, sur les drones ou les scanners 3D. Il est donc résolument de notre responsabilité de faire de la prospective, notamment pour anticiper et comprendre les tensions qui peuvent survenir dans certaines professions mais aussi pour préparer les jeunes à rentrer dans le monde libéral assurant ainsi la reprise des cabinets et donc la vitalité des territoires.

FOCUS...

... SUR LE GROUPE DE TRAVAIL FORMATION
5 RÉUNIONS (PHYSIQUES OU TÉLÉPHONIQUES) EN 2016.

Pilote : David NICOLAS.
Membres : Didier CHAUVEAU, Patrick GUÉBELS, Patrice LANQUETIN, Yves SARRAT.
- Réalisation des ateliers de formation des Rencontres Nationales 2017
Le Groupe de Travail Formation a établi le programme des ateliers et table ronde proposés le 03 Février 2017 aux Rencontres Nationales à Paris : « Management : la nouvelle donne ?»
3 ateliers de formation en libre accès :
. Questions sociales et paritarisme
. L'éclairage sur les potentialités d'une équipe
. Le Management Agile

L'UNGE, organisme de formation inscrit à la Préfecture de Paris, a actualisé son cycle de formation destiné aux Géomètres-Experts chefs d'entreprises ou cadres expérimentés de cabinets.

- Le « cycle Entreprises 2016 » UNGE est composé de 14 formations, conçues et mises au point avec les professionnels partenaires de l'UNGE les plus imprégnés du quotidien des cabinets de Géomètres-Experts. Il est dédié aux problématiques économiques, sociales, financières, juridiques et managériales. Chaque journée peut être organisée isolément, partout en France du moment que le nombre minimum de participants atteint 8 personnes.
Nouveaux thèmes en 2016 : Le management de projet en BIM / la gestion des conflits par la médiation.

- Formations normalisées UNGE : Les accords-cadres UNGE
L'accord-cadre, signé entre l'UNGE et un organisme de formation, permet de mutualiser à l'ensemble des adhérents, sur proposition du Groupe de Travail Formation après étude selon des critères qualitatifs, une formation mise en place par l'une des Chambres régionales UNGE ou un groupe de travail.
Une remise sur la cotisation nationale de l'année suivante est dans ce cas accordée aux adhérents en fonction du nombre de collaborateurs de l'entreprise suivant une formation bénéficiant d'un accord cadre.
L'ensemble de ces programmes répondent aux critères d'organisation et de qualité imposés par l'UNGE aux sessions destinées aux collaborateurs et employeurs de cabinets de Géomètres-Experts.
Nouveaux programmes en 2016 :
AIPR (initiative : Groupe de travail Formation, organisme de Formation : Sogelink)
Diagnostic Technique Global (initiative : Groupe VISAGE©, organisme de Formation : ITGA)
Gestion de la relation client (initiative : Groupe de travail Formation, organisme de Formation : GéoAptitude).

- E-learning :
Afin de répondre au mieux à vos contraintes d'organisation et de disponibilité, l'UNGE, via son groupe de travail, met en place des formations en sessions de E-learning. L'animation est interactive grâce à un système de «chat» entre les adhérents et le formateur.
Trois sessions en 2016 :
. 6 avril 2016 sur le thème « L'entretien professionnel »
. 19 octobre 2016 sur le thème « Questions sociales et paritarisme »
. 12 décembre 2016 sur le thème « La passation des marchés publics »

EN RELATION AVEC L'APGTP :

Accord-Cadre pour les salariés : Formations certifiantes
Concernent 3 catégories d'emplois :
- les assistants techniciens (filières techniques, filière support)
- les techniciens (filières techniques, filière support)
- les cadres (filières techniques, filière support)

=> Dispositifs de formation intégralement pris en charge (salaire, coût pédagogique, frais annexes) par l'OPCA de branche.
Les thématiques des formations retenues concernent les 5 métiers identifiés dans la branche à savoir :
- Conseil, Audit, Expertise
- Données Mesures
- Ingénierie
- Aménagement
- Gestion immobilière
- Fonctions supports

FRAIS DE FORMATION

Prise en charge des frais de formation des employeurs par le FIF-PL
Mandataires UNGE au FIFPL : Patrick GUEBELS (titulaire), Jocelyne FOREST (suppléante).
Notre époque exige, en effet, une avancée constante de nos qualifications et de nos compétences, afin d'assurer les meilleurs conseils à nos clients, leur satisfaction, et de justifier la pérennité de notre (nos) délégation(s) de Service Public.
L'UNGE propose différentes gammes de formations : Cycle Entreprise, Opportunités et techniques des marchés de la mesure. Les renseignements sont disponibles dans l'extranet UNGE et auprès du secrétariat.
Le FIF-PL, Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux, peut prendre en charge une partie des frais de formation des Géomètres-Experts.
De nouveaux critères de prise en charge ont été établis pour 2016 (consultables sur le site internet du FIF-PL).

promotion du métier/communication externe/ développement de la visibilité du métier

LES 5 AXES 2020

Mettre en place une véritable Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences de la branche

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

LES 5 AXES 2020

MICHEL CHASSANG

PRÉSIDENT DE L'UNAPL

Nous gardons un œil vigilant sur la campagne présidentielle

unapl
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

> « Aujourd'hui, nous représentons 1 million d'entreprises libérales qui emploient près d'un million de salariés et représentent au total près de 2 millions d'actifs »

Quelles sont selon vous les principales problématiques des professions libérales ?

Elles sont en premier lieu d'ordre interprofessionnel et concernent **l'exercice du monde libéral.** Je pense en particulier ici à la réglementation que voudraient remettre en cause certains de nos politiques dont Montebourg et Macron. Or cette réglementation est là pour protéger les publics et préserver la qualité des actes, des services ou des soins que nous prodiguons à nos clients ou patients, et non pour maintenir une protection à l'endroit des professionnels. Cette confusion nous fait beaucoup de tort. Par ailleurs, il nous faut aussi **lutter contre l'habitude du gouvernement français de surtransposer les directives européennes** qui, en ouvrant un accès partiel à un certain nombre de professions, nous expose au démantèlement des professions existantes. C'est ainsi qu'en Belgique un manipulateur radio s'est vu reconnaitre la spécialité de radiologue. Nous avons voté à l'unanimité une motion par laquelle l'UNAPL demande à l'Etat français de ne pas donner suite à cet accès partiel que nous jugeons très dangereux.

Quels sont les enjeux d'ordre économique ?

Dans le vaste domaine de la fiscalité plusieurs dossiers nous préoccupent aujourd'hui. Premier point : **considérer qu'une entreprise libérale est une entreprise comme une autre quand 60 % d'entre elles sont aux BNC** (Bénéfices Non Commerciaux) et non à l'IS (Impôt sur les Sociétés). Nous observons que toutes les mesures prisent en faveur de la baisse des charges vont à l'IS ce qui n'a aucun impact sur les entreprises soumises au régime BNC qui continuent d'être astreintes aux mêmes charges. Nous demandons donc à ce que les entreprises libérales soient considérées au même titre que celles soumises à l'Impôt sur les Sociétés. Deuxième point : **la taxe sur les salaires appliquée aux professions non soumises à la TVA** – dans le secteur de la santé ou de l'assurance notamment- et que nous jugeons extrêmement contre-productive en période de chômage. Troisième point : **le prélèvement à la source contre lequel nous sommes** vent debout alors que nous sommes tout à fait favorables au principe de la concomitance entre le revenu et le prélèvement de l'impôt par le biais du prélèvement mensuel. Le prélèvement à la source va entrainer des complications à l'intérieur des entreprises, des revendications salariales et des conflits sociaux dont nous souhaitons nous dispenser. Nous sommes certains que les chefs d'entreprise -qui n'aspirent pas à être des collecteurs de l'impôt- vont être, dans les années qui viennent, contraints à compenser la pression fiscale. Quatrième sujet : celui des **Organismes de gestion agréés (OGA).** En effet, nous passons d'un système où l'adhésion aux OGA permettait de rectifier les erreurs -par une meilleure cohérence dans les comptabilités et une vraisemblance dans les déclarations- à un système de quasi pré-contrôle fiscal, rebaptisé Examen Périodique de Sincérité, sans les garanties du contrôle fiscal, notamment le principe du contradictoire. Derrière ce terme se cache bel et bien un contrôle fiscal a priori appelé à être réalisé par les salariés des Associations de gestion agréées dont les conclusions seront transmises à Bercy. Ce dispositif, en générant du travail supplémentaire, va bien évidemment conduire à une augmentation des cotisations à la charge des professionnels. Nous allons déposer un recours auprès du Conseil d'Etat et avons lancé une pétition en ligne (www.harcelementfiscal.fr) pour refuser d'avoir à payer plus cher pour se faire contrôler davantage.
Voilà sur la fiscalité quelques-uns de nos grands dossiers mais il y en a bien d'autres qui touchent notamment à la protection sociale.

Pouvez-vous en détailler quelques-uns ?

Nous sommes très vigilants sur tout ce qui regarde la retraite, en particulier sur le sujet de la CIPAV, la plus grosse caisse de retraite complémentaire des professions libérales dont les effectifs sont pléthoriques et les difficultés de gestion réelles. Les professions libérales techniques -que sont les Géomètres-Experts ou les architectes- sont totalement noyées dans une masse de professionnels, pour la plupart autoentrepreneurs- et qui n'ont rien à faire sous ce régime. Pour sauver la CIPAV, l'idée est de **maintenir des effectifs raisonnables en permettant aux nouveaux installés de s'orienter vers le RSI,** qu'il est par ailleurs urgent de réformer et de rebaptiser. En revanche, il nous semble très utile de maintenir un système de protection sociale qui soit spécifique aux indépendants et aux professions libérales.

Enfin, il y évidemment le sujet de la révolution numérique. Ce sujet est si important que nous avons créé au sein de l'UNAPL une commission spécifique présidée par un Géomètre-Expert, Serge GARRIGOU. Cette révolution est en marche et va bouleverser les entreprises et le cadre de travail avec le développement du travail à distance et l'aménagement des temps de travail. Le cadre rigide des 35 heures est donc clairement obsolète et la loi El Khomri tout aussi anachronique face à ces évolutions. Le risque est que les indépendants deviennent une profession dépendante, une main-d'œuvre bon marché, taillable et corvéable à merci au service des grosses entreprises. Aujourd'hui, nous représentons 1 million d'entreprises libérales qui emploient près d'un million de salariés et représentent au total près de 2 millions d'actifs. Malgré ce chiffre conséquent, et en dépit de tous nos efforts, nous restons en deuxième division. Le cadre consultatif et non décisionnel qui est le nôtre ne nous permet pas de représenter de façon pertinente nos entreprises. Il nous a donc semblé utile, à l'heure où la représentativité patronale est en cours d'élaboration, d'essayer d'accéder à la représentativité interprofessionnelle via une adhésion à l'Union professionnelle artisanale (UPA) qui défend les artisans et promeut les commerces de proximité. Etendue aux entreprises libérales, l'UPA est devenue l'U2P (Union des Entreprises de Proximité), biais par lequel nous allons pouvoir accéder à la représentativité interprofessionnelle pour faire entendre les préoccupations de nos adhérents et rendre plus de services à nos organisations membres.

Cette vigilance vous permet-elle de rester optimiste ?

Je suis confiant quant à l'UNAPL car une véritable dynamique est enclenchée qui ne demande qu'à se développer. Je sais qu'il y a **un véritable besoin d'interprofessionalité** dans nos secteurs et plus nous travaillons ensemble, plus nous nous apercevons que nous avons des points communs. En revanche, selon un sondage récent mené auprès des professions libérales, 85 % d'entre elles se disent très pessimistes. La crise est passée par là, en particulier dans les secteurs de la construction et du cadre de vie qui s'avouent particulièrement inquiets pour l'avenir. Notre devoir n'est pas d'exploiter cette inquiétude mais d'y apporter des solutions et de convaincre les hommes politiques en responsabilité -ou qui le seront demain- de faire évoluer les choses. **Nous gardons en ce sens un œil vigilant sur la campagne présidentielle** et nous ne manquerons pas de faire valoir nos attentes et nos forces car, dois-je le rappeler ici, les gisements d'emplois sont dans nos entreprises. Les politiques, qui aspirent à garder vivantes nos campagnes et dense le tissu social du pays, doivent se soucier de préserver et de développer les structures que nous représentons.

REPRESENTATIONS PATRONALES

UNAPL

L'UNGE est membre de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales).
Le 17 novembre 2016, l'UPA et l'UNAPL ont respectivement réuni leurs assemblées générales extraordinaires. L'UPA a modifié ses statuts afin d'accueillir une quatrième composante. L'UNAPL de son côté a décidé d'adhérer à l'UPA qui devient l'Union des entreprises de proximité -U2P- désormais la première force patronale du pays puisqu'elle rassemble 2,3 millions d'entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce et des professions libérales, soit les deux tiers des entreprises françaises. Elle est constituée de quatre composantes (CAPEB, CNAMS, CGAD, UNAPL) et fédère plus de 120 organisations professionnelles nationales.
Serge GARRIGOU, Président d'Honneur de l'UNGE, est Secrétaire Général-Adjoint membre du Bureau national et du Comité exécutif. Il en préside la Commission Numérique et siège pour l'UNAPL au Conseil National de la CNAM.
Autres mandataires UNGE à l'UNAPL :
- Représentant à la Commission des Affaires européennes : **Patrick GUEBELS.**
- Représentant à la Commission des Affaires sociales et dialogue social : **Alain PAPE.**
- Représentant à la Commission des Affaires économiques et fiscales : **Augustin LEVIN.**

Voir le Trait d'Union n°619 - Serge Garrigou Président de la commission numérique UNAPL

CPME

L'UNGE est devenue adhérente de la Confédération des PME(CPME).
Cette adhésion nous permettra de vous apporter des services supplémentaires et nous offrira un relais auprès des instances politiques.
Si certains d'entre vous souhaitent s'investir au sein des commissions de la CPME, vous pouvez nous contacter afin que nous vous donnions toutes les informations nécessaires.
Cette adhésion ne remet pas en cause notre attachement à l'UNAPL mais conforte nos statuts d'entrepreneurs libéraux.
Voir le Trait d'Union n°656 - Enquête CPME

FRANÇOIS ASSELIN

PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION DES PME (CPME)

Il faut de l'intelligence collective pour faire avancer le pays

© Dahmane

Quels sont les points de contact et de convergence entre l'UNGE et la CPME ?

Comme notre cœur d'adhérents, les Géomètres-Experts sont essentiellement des indépendants à la tête de petites structures et sont, pour certains, employeurs. La CPME, qui s'appuie sur un déploiement territorial fort, affirme sa présence dans tous les départements et régions de France, y compris dans les territoires ultramarins, tout comme l'UNGE, qui dispose également de représentations territoriales. Enfin, nous partageons beaucoup sur l'ensemble des problématiques qui peuvent être celles d'un chef d'entreprise, notamment dans le cadre des grandes négociations au niveau national sur les sujets liés par exemple aux territoires, au social ou à la formation.

Justement, sur ce volet formation, que peut-on faire pour les cabinets de Géomètres-Experts ?

Je suis pour ma part persuadé que l'on pourrait faire beaucoup mieux et bien plus avec l'UNGE dont les adhérents ne connaissent peut-être pas suffisamment les outils susceptibles de les accompagner sur le sujet présent dans les territoires. Nous savons que les Géomètres-Experts ont, pour leurs salariés, un important besoin de formation. Elle peut être initiale -à destination des jeunes en alternance- ou continue, et permettre aux personnels de passer des paliers technologiques car la profession -comme bien d'autres d'ailleurs- est aujourd'hui percutée par le digital. En ce sens, nous aspirons à faire de la prospective.

> « Il faut absolument œuvrer à maintenir partout ce tissu dense de PME et TPE qui assure au pays du dynamisme économique »

Quels sont vos projets pour contribuer à soutenir la branche ?

J'ai l'ambition de créer, au sein de la CPME, un pôle spécifique qui fédèrera l'ensemble des adhérents travaillant -de façon transversale ou directe- autour des métiers de l'aménagement du territoire et de la construction. C'est le cas des métiers de l'ingénierie, des écoles de la construction, des entreprises du bâtiment… Nous souhaitons regrouper ces différentes branches pour faire ensemble de la prospective de façon à comprendre comment accompagner de façon cohérente cette filière absolument essentielle au pays. Par ailleurs, nous avons retravaillé le corpus social et économique de la CPME et édité une feuille de route jusqu'en 2020. Elle s'appuie sur trois principes : en premier lieu l'encouragement de la prise de risque et non sa sanction. Trop de chefs d'entreprise se trouvent englués dans la perte de l'envie d'entreprendre. C'est un fléau auquel il faut remédier en s'attelant à les soulager, que ce soit dans le domaine fiscal, social ou réglementaire de façon à leur redonner le goût de faire.

Deuxième principe, il faut moins de sécurité dans le domaine économique et social pour retrouver de la liberté. Le statut du salarié, structuré d'obligations, a tendance à devenir trop luxueux pour bien des PME qui ne peuvent ni ne veulent désormais faire face à la complexité qui lui est associée. Il faut cesser de croire qu'en rajoutant de la contrainte on protège les salariés car cette option a pour effet pervers de voir se multiplier des situations dans lesquelles les indépendants cherchent à travailler entre eux plutôt que d'embaucher. C'est là un vrai sujet dont il faut s'emparer.

Troisième point : il faut parler positivement de la valeur travail pour donner véritablement envie aux jeunes de rentrer dans la vie active. Il faut pour ce faire rompre avec un positionnement complexe et ambigu et cesser d'évoquer le travail en termes de pénibilité et de contingentement du temps car alors, non seulement on se trompe de combat, mais l'on renonce à l'espérance. Il faut donc sortir des postures, initier un dialogue serein et confiant et inscrire une fois pour toute dans la moyenne européenne notre coût du travail. Ceci permettra de repartir sur une base saine. Je veux ici rappeler que les chefs d'entreprise ne sont pas des chasseurs de prime mais qu'ils aspirent légitimement à de la stabilité, de la lisibilité et de la cohérence.

Défendre les petites structures c'est donc évidemment défendre la vitalité des territoires

Certainement. Faut-il le rappeler, 98 % des entreprises en France sont de petites entreprises. Certes, elles ne représentent qu'à peine 50 % de l'emploi salarié, mais elles maillent le territoire, assurant une présence importante dans les villes, qu'elles soient petites, moyennes, ou grandes. Il faut absolument œuvrer à maintenir partout ce tissu dense de PME et TPE qui assure au pays du dynamisme économique. Nous savons qu'il faut de l'intelligence collective pour avancer et nous sommes à ce titre les défenseurs résolus d'un dialogue social direct qui permette aux chefs d'entreprise d'organiser leur activité et de structurer leur développement dans un cadre réglementaire et aux côtés de leurs salariés, qu'ils soient ou non syndiqués. C'est là l'intérêt de tous et d'abord celui du pays.

territoires : UNGE plus forte

LES 5 AXES 2020

Développer
une action efficace
de dynamisation
des territoires

Améliorer
la gouvernance
nationale
et territoriale

GOUVERNANCE NATIONALE ET TERRITORIALE

unge 2020
Projet stratégique
du Syndicat des géomètres-experts

VANIK BERBERIAN

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF) ET MAIRE DE GARGILESSE-DAMPIERRE (36)

La question fondamentale est le rééquilibre des territoires

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

Quelles sont pour vous les principales problématiques des municipalités rurales ?

C'est incontestablement **l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace.** Ce sont là des enjeux qui conditionnent tous les autres mais qui ne sont malheureusement pas suffisamment pris en compte sur le plan national. L'économie, les populations, la vie, les pouvoirs, les moyens se concentrent aujourd'hui vers les pôles urbains au détriment des territoires ruraux ce qui engendre un déséquilibre. Nous souhaitons mettre un terme à l'hyper concentration pour viser à l'équilibre du territoire et des activités et ce sont là des attentes que nous souhaitons voir s'exprimer dans le cadre de la campagne présidentielle qui s'annonce. Une fois cet aspect éminemment politique posé -car les règles d'occupation de l'espace et d'urbanisme conditionnent bien évidemment la mise en place des politiques publiques- la question pratique se pose. C'est là que les géomètres interviennent utilement car ils disposent des connaissances techniques nécessaires pour penser l'organisation de l'espace. Pour nous, l'articulation élus de terrain et géomètres est précieuse mais ne saurait exclure d'autres acteurs comme, par exemple, les urbanistes.

Vous en appelez à une égalité de traitement entre territoires urbains et territoires ruraux ?

Absolument. La question fondamentale reste pour nous **le rééquilibre des territoires.** La matière de l'espace est commune, or j'observe que les dernières lois votées, au premier rang desquelles la loi NOTRe, ne font que conforter une vision concentrationnaire et, de fait, un déséquilibre des territoires. Il faut s'écarter de cette vision urbanistique inéquitable pour aller vers **une meilleure complémentarité des territoires ruraux et urbains** ce qui suppose que les territoires urbains cessent de considérer les ruraux avec condescendance. Les métropoles sont dans une logique de concurrence, confortées par la tentation d'accaparer les territoires autour de leur pôle pour être plus fortes quand les territoires ruraux demandent eux à s'organiser légitimement en fonction de leurs besoins propres.

> « Nous souhaitons mettre un terme à l'hyper concentration pour viser à l'équilibre du territoire et des activités (...) »

Cette question du rééquilibre des territoires est donc effectivement une urgence politique dont doit s'emparer le quinquennat qui s'annonce ?

Oui car voilà trente ans que ces questions sont négligées. Or, nous savons aujourd'hui ce qu'il en coûte, il suffit pour ce faire d'observer, par exemple, les dégâts collatéraux que causent l'hyper concentration en matière de gestion de l'eau. Ce sont là évidemment des préoccupations planétaires -et pas seulement nationales- et un enjeu global de qualité de vie. Nous constatons d'ailleurs que les français aspirent assez largement à un autre mode de vie. Ce sont ainsi 100 000 de nos compatriotes qui quittent chaque année les zones urbaines pour s'installer dans des territoires ruraux. Il faut donc anticiper, renforcer et accompagner ce mouvement. Ceci suppose **une meilleure gestion de l'urbain et la capacité donnée aux territoires ruraux d'accueillir ces nouveaux arrivants.** Je ne dis pas ici que la campagne est vertueuse et la ville pernicieuse mais qu'il y a des personnalités qui sont faites pour habiter à la ville, d'autres à la campagne et d'autres enfin qui se trouvent bien dans les deux espaces. Il faut donc **garantir la vitalité de tous les territoires** pour permettre à chacun de s'établir dans un écosystème en adéquation avec sa nature propre. C'est en ce sens que je parle de complémentarité des espaces car tous constituent le pays, sa singularité, son caractère. Nous avons un maillage territorial fort d'une multitude de communes qu'il ne faut pas affaiblir mais accompagner dans leur développement.

Les Géomètres-Experts sont donc les partenaires de toutes ces ambitions ?

Ils sont sur le terrain et leur rôle n'est pas que technique. Dans mon département de l'Indre, nous avons depuis longtemps des actions de formations menées en collaboration avec les Géomètres-Experts, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'Association des maires ruraux de France (AMRF). De fait, plutôt que de laisser chacun seul dans sa quête, le mieux est de jouer sur la complémentarité, l'écoute réciproque et la co-construction car les choses se définissent alors plus clairement. Il est bon que de temps en temps toutes les compétences concernées par les enjeux d'aménagement du territoire se mettent autour d'une table pour définir une vision globale et en proposer une mise en forme concrète. En tant qu'élus, nous pouvons apporter des éléments de réflexion aux Géomètres-Experts qui, en tant que détenteurs d'un savoir-faire, peuvent nous apporter leurs compétences et nous aider à structurer notre pensée stratégique sur ces enjeux. C'est à ce type de partenariats, pour nous très constructifs, que nous aspirons.

Voir le Trait d'Union n°673 « L'UNGE et les maires ruraux signent une convention de partenariat »

territoires : UNGE plus forte

LES 5 AXES 2020

Faire profiter tous les adhérents des actions locales

Augmenter la représentativité de l'UNGE

Mettre en œuvre des actions de mutualisation

FIDÉLISER ET DÉVELOPPER LES ADHÉRENTS DE L'UNGE

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

JEAN-PIERRE RICHAUD

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE PACA-CORSE

Il faut défendre sa valeur ajoutée

Quels vous paraissent être les champs à défendre pour affermir la profession ?

Je milite pour que le Géomètre-Expert revienne aux fondamentaux et à ce qui constitue son cœur de métier, à savoir le foncier. J'ai par ailleurs la conviction que la conjoncture, la sophistication des procédures de plus en plus techniques et l'empilement complexe des dispositions juridiques **imposent une segmentation des tâches et donc beaucoup de spécialisation et de formation.** C'est le choix que mon associé, Vincent Dupin, et moi-même avons fait. Pour accroitre notre efficacité, l'un s'occupe de la partie dépôt des pièces pour les autorisations administratives (permis d'aménager, lotissement, maîtrise d'œuvre…) quand l'autre s'occupe de la clientèle directe (bornage, division, petits lotissements…).

> « Il ne faut pas que les Géomètres-Experts négligent l'accompagnement juridique et foncier, ni la qualité de la mesure, qui sont leur cœur du métier. »

Quelles convictions portent votre engagement au Comité régional de l'UNGE ?

Rencontrer et débattre entre confrères et confronter nos idées comme nos problèmes de structure et de personnel nous permet de trouver des solutions et d'initier des contacts intéressants avec des partenaires extérieurs (notaires, huissiers, maires, Communautés de communes…) car nous sommes des interlocuteurs fiables pour l'ensemble des partenaires avec lesquels nous travaillons. Nous réaffirmons ainsi que nous sommes avant tout **des hommes et des femmes de dialogue,** un message que porte l'UNGE au sein des départements et de la Région.

Quelles sont pour vous les problématiques liées à la concurrence ?

Nous avons beaucoup souffert de la crise ce qui nous a poussé à être regardant sur les moindres dépenses comme sur les tarifs proposés, car les clients se perdent parfois à 50 euros près. La concurrence nous a donc appris à être très vigilants sur cette dimension tarifaire, un point d'autant plus névralgique que, outre la concurrence entre Géomètres-Experts, il existe aussi une concurrence externe qui s'exerce parfois dans le cadre d'un exercice illégal de la profession. Nous avons beaucoup de mal à nous en défendre car il est compliqué ici de faire aboutir une procédure. Enfin, je le redis, il ne faut pas que les Géomètres-Experts négligent l'accompagnement juridique et foncier, ni la qualité de la mesure, qui sont leur cœur du métier. A nous de continuer à aller sur le terrain et de toujours nous assurer de la qualité technique de nos dossiers comme de la précision de nos analyses juridiques. C'est la vertu de notre métier et il est de notre responsabilité de la maintenir.

Quelles sont vos ambitions pour la profession ?

Je souhaite porter la parole des petits cabinets et, même si je comprends la nécessité des regroupements de gros cabinets pour affermir tous les pôles de compétences, il faut résolument garder une compétence locale et savoir s'enraciner dans son territoire tout en ramassant les travaux qui peuvent se présenter. C'est là un enjeu important et un combat dans lequel je m'inscris. Cela étant, il a un revers, car en maintenant une compétence locale, il arrive que l'on perde de gros marchés. C'est ainsi que pour ma part j'ai perdu à la fois le Conseil général de Vaucluse et de grosses entreprises de granulage. Cette clientèle m'a été ravie par une mise en concurrence avec de très gros cabinets qui pratiquent la délocalisation et emploient en intérim des jeunes sous-formés, proposant ainsi des prix défiant toute concurrence. Tout ceci souligne pour moi une autre problématique -et un paradoxe que nous voulons dénoncer- le choix fait par la commande publique qui ne se soucie que du prix, négligeant trop souvent la qualité des prestations, la défense de l'emploi local et la redistribution des richesses. **C'est en privilégiant des circuits courts -ce qui s'applique aussi aux Géomètres-Experts- qu'on maintient de la richesse locale.** L'ancrage local, c'est aussi la capacité à bien penser tout ce qui concerne le développement durable car nous sommes des créateurs d'espaces de vie et, dans le cadre de l'élaboration d'un lotissement, nous cherchons à créer de l'urbanisme intelligent et une véritable mixité sociale pour évoluer avec notre temps et ses exigences. Là encore la commande publique doit prendre sa part de responsabilité et ne pas aller systématiquement vers des acteurs qui ne se trouvent pas sur le territoire et n'en connaissent donc pas forcément tous les enjeux. Nous partageons avec mes collègues locaux ce constat et cette vision et je souhaite porter l'ensemble de ces messages à Paris.

WILFRIED MADULI

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DE L'ISÈRE

Le Géomètre-Expert est incontestablement un partenaire à la fois économique, technique et juridique des collectivités territoriales

Quels sont selon vous les enjeux les plus susceptibles de fragiliser la profession ?

Il y en a beaucoup ! Commençons par la dimension juridique et le chantier qui aujourd'hui nous monopolise le plus, celui de la loi CAP (Liberté de la création, Architecture et Patrimoine). Après avoir suscité de nombreux débats, elle a été définitivement adoptée par le Parlement le 30 juin 2016. En l'état, ce texte ne nous convient pas du tout car il impose l'intervention d'un architecte DPLG dans les documents constitutifs d'un dossier de lotissement soumis à permis d'aménager. Or, ces documents sont aujourd'hui établis à plus de 90 % par les Géomètres-Experts quand les architectes eux interviennent à l'intérieur des lotissements soumis à permis d'aménager pour déposer des permis de construire. En somme, cette loi CAP vient créer un monopole pour les architectes -au détriment des Géomètres-Experts- alors même que la tendance est à la déréglementation des professions. Notre incompréhension est totale et à la mesure de notre inquiétude, c'est pourquoi nous sommes montés au créneau. Nous ne sommes pas contre l'idée de compétences complémentaires géomètre/architecte mais imposer la seule présence d'un architecte, ça non ! La loi CAP est passée, reste la mise en œuvre d'un décret d'application qui stipule qu'un architecte doit intervenir à partir d'un certain seuil de superficie du lotissement. Nous souhaitions ce seuil entre 10 et 20 000 m² de surface de terrain, l'Ordre des Architectes a demandé un seuil à 2 000 m². Il semblerait finalement qu'un seuil de 2 500 m² ait été retenu ce qui ne nous convient en rien car c'est alors quasiment tous les lotissements soumis à permis d'aménager qui vont passer entre les mains des architectes ce qui représente un manque à gagner considérable pour notre profession. C'est pour nous ici l'expression d'une concurrence déloyale, d'un réel passage en force du gouvernement et d'un choix qui va à l'encontre de toute la législation actuelle.

Y-a-t-il d'autres enjeux moins litigieux ?

L'Ordre et l'UNGE ont décidé de mener une vaste campagne de numérisation des documents d'arpentage dits documents modificatifs du parcellaire cadastral. Ces documents, que rédige le Géomètre-Expert, permettent de créer de nouvelles parcelles, mais ils sont conservés depuis des décennies par les services du cadastre. Pour instaurer de la fluidité de traitement nous avons demandé aux Directions départementales des Finances publiques l'autorisation de les scanner sachant que nous prenons à notre charge, et pour le compte de l'Etat, toutes les dépenses liées à cette opération. A titre d'exemple, c'est pour les Géomètres-Experts de la Région Rhône-Alpes, un budget approximatif de 500 000 euros. Ces scans vont nous permettre de garantir l'information liée à ces documents d'arpentage, à la rendre pérenne et à l'éditer sur un portail cartographique, consultable par le grand public et baptisée Géofoncier.

> « Nous sommes une très petite profession qui rassemble à peine plus de 1 800 Géomètres-Experts en France. Il faut donc se battre pour se faire entendre. »

Diriez-vous que le Géomètre-Expert est un allié précieux pour les élus face à la complexité croissante des enjeux techniques et juridiques ?

Incontestablement et ses compétences lui permettent de répondre à de nombreuses problématiques. Je suis moi-même à la fois Géomètre-Expert et Adjoint à l'urbanisme dans ma commune de Morestel en Isère (4 400 habitants). Par ailleurs, l'urbanisme est un sujet qui évolue en permanence, et je ne parle même pas de ses refontes complètes comme en 2007. Les élus ont bien du mal à s'y retrouver. Je suis donc très régulièrement en contact aussi bien avec des maires que des adjoints à l'urbanisme ou des services instructeurs au sein des Communautés de communes. Tous viennent chercher de l'information auprès du Géomètre-Expert -y compris les notaires- car notre obligation ordinale de huit jours de formation annuelle nous permet de nous tenir parfaitement informés des évolutions législatives liées à l'urbanisme et notamment de tout ce qui est permis d'aménager un lotissement. Nous intervenons aussi beaucoup sur la définition des limites de propriété, en particulier quand une commune doit délimiter le domaine public mais aussi dans le cadre de la maitrise d'œuvre de travaux de voirie ou de réseaux. Nous sommes donc clairement des partenaires à la fois économiques, techniques et juridiques des collectivités territoriales, raison pour laquelle elles représentent entre 25 et 35 % de notre clientèle.

Ce panorama étant dressé, êtes-vous optimiste quant à l'évolution de la profession ?

Nous sommes une très petite profession qui rassemble à peine plus de 1 800 Géomètres-Experts. Il faut donc se battre pour se faire entendre et être reconnus, à la fois dans ses droits et pour ses compétences. Mais c'est une profession passionnante en raison même de la diversité de ses activités, de ses écosystèmes, de ses interlocuteurs et qui en plus est capable d'intégrer les technologies nouvelles comme peu de branches savent le faire.

FRÉDÉRIC VIAL

1er ADJOINT À LA MAIRIE DE MORESTEL (ISÈRE) EN CHARGE DES TRAVAUX

Les Géomètres-Experts sont naturellement force de proposition pour des communes qui souhaitent envisager des opérations immobilières

“ La commune est en pleine croissance ce qui nécessite d'engager des travaux d'équipements ”

Quelles sont les problématiques liées à l'urbanisme pour une commune comme Morestel ?

J'ai envie de vous répondre : aucune, si le bureau d'études choisi est le bon. La commune de Morestel est particulièrement bien lotie en la matière car notre adjoint à l'urbanisme est aussi Géomètre-Expert. Son expertise nous est d'une grande utilité, notamment pour nos projets actuels. Nous envisageons en effet d'effectuer des travaux de réfection de notre Grande rue et de restructurer complétement notre place centrale avec toutes les contraintes que, dans un premier temps, pareil projet peut engendrer.

Nous avons commencé par lancer un concours qui nous a permis de choisir un bureau d'études, lequel a sans cesse besoin de relevés topographiques et lasers permettant de définir l'altimétrie et autres éléments techniques indispensables au projet. On fait donc ici appel à des géomètres qui sont évidemment pour nous d'indispensables partenaires. Si cela est requis, ils commencent par borner pour clairement délimiter les terrains de la commune. Nos travaux démarreront de façon concrète en milieu d'année 2017 par la réalisation des réseaux humides puis, nous nous attèlerons à la réfection des parties en surface.

Les géomètres sont-ils pour vous force de proposition ?

Bien sûr. Nous observons d'ailleurs combien l'activité des géomètres évolue pour s'orienter de plus en plus vers la maitrise d'œuvre. Dans ce cadre, **la profession est naturellement force de proposition pour des communes qui souhaitent envisager des opérations immobilières.**

Qu'est-ce qui, à Morestel, est de nature à créer de l'activité urbanistique ?

Morestel, commune d'Isère de 4 400 habitants, est d'abord une ville de patrimoine avec des remparts médiévaux, une vieille tour, une vieille ville, une cité des peintres. Mais c'est aussi une ville dynamique avec un bassin d'environ 1 000 emplois et un gros bourg commercial particulièrement actif. La multitude des petits villages alentour vient s'achalander dans nos commerces. Enfin, nous sommes la seule ville d'Isère à bénéficier du label 4 fleurs, une reconnaissance du Comité national des villes fleuries de France. Toutes choses qui attirent du monde, font qu'il fait bon vivre à Morestel et créent de l'activité locale, y compris pour les Géomètres-Experts. Nous avons eu un essor intéressant ces dix dernières années avec l'arrivée de 1 000 à 1 500 habitants supplémentaires. La commune est donc en pleine croissance ce qui nécessite d'engager des travaux d'équipements dont, par exemple, une école maternelle, des salles pour les associations (nous en avons 80 !) et prochainement, sans doute, un gymnase. Ce sont de bons sujets, mais il faut pouvoir suivre. Ce n'est pas neutre pour la commune à un moment où l'argent public se fait rare car, avant les équipements, notre première obligation est de laisser des finances saines.

territoires : UNGE plus forte

LES 5 AXES 2020

Structurer
l'organisation interne
de l'UNGE
et réfléchir à une
certification AFNOR

PROFESSIONNALISER L'UNGE ET RENFORCER L'ORGANISATION INTERNE

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

JEAN-PIERRE LABOURDETTE

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE AQUITAINE

Il ne faut pas avoir peur des évolutions mais surfer dessus

> “ Rappelons-nous que nous sommes des professionnels de terrain, impliqués et de proximité ”

Quelles sont selon vous les grandes problématiques du métier ?

Elles sont liées au fait que **la concurrence vient désormais de partout.** Il ne faut pas en avoir peur mais aller de l’avant et travailler avec nos partenaires, parmi lesquels les architectes, les notaires, les professionnels de l’aménagements, les EPCI. Il est vrai qu’en matière de maîtrise d’œuvre, la concurrence est importante au niveau des collectivités locales car, en amont de tous les projets, les Agences Publiques de Gestion Locale enlèvent du grains à moudre aux structures locales en apportant de l’expertise et en proposant des services tant en matière de documents d’urbanisme (P.L.U., cartes communales…) que d’urbanisme opérationnel (lotissements, ZAC…) ou d’application du droit des sols (permis de construire, certificat d’urbanisme…). C’est là une problématique un peu spécifique au département des Pyrénées-Atlantiques qui possède un très important bureau d’étude au sein de son Agence Publique locale ce qui concurrence beaucoup les cabinets de zone rurale. Il faut donc avoir des actions, montrer que l’on est là et que l’on sait faire. A ce titre, et pour saluer les 70 ans de l’Ordre, nous avons choisi de **modéliser en 3D le Pic du Midi d’Ossau** (Pyrénées-Atlantiques) avec une équipe de Géomètres-Experts d’Aquitaine qui, déployée en expédition pendant deux jours, ont pris les mesures et photographié une vingtaine de cibles posées au sol et géolocalisées. La médiatisation de cette expédition a permis de faire parler d’un territoire que nous aimons mais surtout de **montrer notre savoir-faire et l’évolution d’un métier** qui désormais intègre des outils très innovants, scanners 3D et drones. Nous avons rappelé que seul le Géomètre-Expert garantit la juste mesure et qu’il nous revient de nous repositionner dans une concurrence qui s’exerce désormais tous azimuts. Sans cet engagement rien ne se peut.

Quelles sont vos ambitions pour la profession ?

Il y a de nouveaux enjeux dans lesquels nous devons nous impliquer comme **la maquette numérique** et, pour ce faire, il faut nous équiper d’outils performants -comme les scanners- et nous former en permanence. C’est une des raisons pour lesquelles nous avons, au niveau régional, relancé les formations métier. En ce sens, nous sommes en train de mettre en place à destination des collectivités locales qui ne disposent pas de moyens en interne pour expertiser la faisabilité de leur projet d’aménagement, une offre spécifique déposée sous la marque PRESAGE et qui nous permettra à la fois de **former des confrères aux compétences nécessaires et d’obtenir un label national pour nos prestations.**

Nous intégrons aussi les enjeux nouveaux de **développement durable** pour faire évoluer nos projets dans le souci des matériaux, de l’aménagement, de l’éclairage, de la convivialité et de la gestion des déchets. Il faut rester optimiste, aller de l’avant, ne pas avoir peur des évolutions mais surfer dessus tout en restant très attentifs à la concurrence car les marchés ne sont pas faciles. Il faut surveiller les corporations qui rentrent dans le métier de la mesure et de la fourniture de plan. A nous de monter d’un cran la qualité de nos travaux tout en restant dans un esprit très collaboratif avec les autres professionnels -architectes et notaires- pour bien maitriser les paramètres et compétences liés aux actes fonciers. Rappelons-nous que nous sommes **des professionnels de terrain, impliqués et de proximité,** et qu’il nous appartient de répondre à la concurrence, non pas en jouant sur les prix, mais en faisant la démonstration d’une exigence et d’une qualité toujours accrues.

FOCUS…

QUALI’OP

QUALI’OP est un référentiel de certification co-construit par le CEDAP (Centre d’études et bureau d’expertise de l’organisation professionnelle, association nationale regroupant les DG de Fédérations Professionnelles dont Hervé Gastaud est membre) et l’AFNOR.
Cette certification de service fournit par l’UNGE est un outil permettant de valoriser nos prestations et valide l’engagement de notre organisation professionnelle à :
- Avoir des actions d’influence ciblées, organisées avec une information des adhérents.
- Organiser une communication structurée, dont l’efficacité est évaluée.
- Disposer d’une organisation formalisée et transparente.
- Communiquer des informations fiables et régulières à ses adhérents.

La certification est prévue pour fin 2017.

ENGAGEMENT DE SERVICE
QUALI’OP
REF. 166
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

cedap
CENTRE D’ÉTUDES DES DIRECTEURS D’ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

territoires : UNGE plus forte

LES 5 AXES 2020

Donner davantage d'importance à l'UNGE

RENFORCER ET RATIONALISER LES MOYENS FINANCIERS

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

LES 5 AXES 2020

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE NATIONALE…

QUELQUES INFORMATIONS…
QUELS IMPACTS DU PROJET « UNGE 2020 » AU NIVEAU DES TERRITOIRES ?

Aboutir à une mutualisation des actions dans les territoires :

- EN INTERNE

. Recrutement de nouveaux adhérents ;
. Redynamisation des Chambres ;
. Réforme des statuts et Réforme Territoriale de l'UNGE.

- EN EXTERNE

. Contacts avec les Administrations locales (DREAL/DDT, Agences d'Urbanisme, CAUE, ADIL…) ;
. Contacts avec les élus locaux via les délégations de l'AMRF et les Parlementaires (Loi CAP / Ingénierie Privée) ;
. Contacts avec l'inter-pro (aménageurs, constructeurs…) ;
. Contacts avec les partenaires UNGE au niveau Régional ou Départemental (LEICA, JSINGO, Interfimo…) ;
. Contacts avec la Presse Quotidienne Régionale.

VERS UNE RÉFORME…

TERRITORIALE ET STATUTAIRE
UNE ÉVOLUTION INÉLUCTABLE, MÛREMENT RÉFLÉCHIE…

- Dispositif mis en place :

. Groupe de suivi composé de Présidents et anciens Présidents de Chambres Régionales
. Mini-séminaires du CODIR (pour validation, orientation, évolution)
. Double accompagnement expert : cabinet juridique et cabinet d'expertise comptable

- Motivations :

. Mise en conformité des statuts
. Mise en conformité juridique, fiscale et sécurisation
. Clarification du rôle et des responsabilités des représentations régionales et départementales
. Adaptation de l'organisation de l'UNGE à la réforme des territoires (de 18 à 14 régions dont 2 ultramarines)

- Objectifs : Transparence, simplification et sécurisation, développement et animation de l'action locale

- Les avantages de modifications :

. Renforcement de l'autonomie des représentations locales en toute sécurité juridique et fiscale
. Suppression des démarches administratives pour les mandataires locaux
. Récupération de la TVA possible pour tous
. Sécurisation de la responsabilité des mandataires nationaux, notamment du Trésorier de l'UNGE

- Le calendrier de la réforme :

. Octobre/Novembre : Valorisation textes suite ACR 2016 et navettes cabinets d'expertise
. 17 Novembre : Version définitive des textes -> validation du Bureau National
. 16 Décembre : Version définitive des textes -> validation du CODIR
. 17 Décembre : Version définitive des textes validée, diffusée auprès des adhérents
. 3 Février 2017 : Textes soumis au vote lors de l'Assemblée Générale
. 2017 : Année de transition et d'accompagnement des Chambres
. 1er Janvier 2018 : Mise en œuvre effective de la réforme statutaire et territoriale

ET UN ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

… UNE NOUVELLE IMPULSION
PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Animer et développer les chambres régionales et départementales
- Améliorer la communication interne et externe de l'UNGE
- Mettre en place un plan d'animation régional et d'accompagnement des chambres départementales
- Relayer et porter les actions du syndicat et des chambres régionales auprès des décideurs locaux
- Participer au développement du syndicat
- Proposer des journées de formation pour les adhérents et élus locaux
- Participer à l'organisation d'évènements et de manifestations de l'UNGE

…

paritarisme

LES 5 AXES 2020

Atteindre 100% des accords correspondant aux attentes des adhérents de l'UNGE

SOCIAL :
Assurer le leadership de gestion du paritarisme par l'intermédiaire des commissions paritaires

Créer un lien entre la CPNEFP, le Groupe de travail Formation et l'UNGE

FORMATION :
Assurer le lien entre la Commission Emploi/ Formation (CPNEFP) et les différentes actions de l'UNGE

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

AFFAIRES SOCIALES

MANDATAIRES CPNEFP (COMMISSION PARITAIRE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE) : AMANDINE BOUCHON, GILLES MESSIEZ-PÔCHE, PATRICK GUÉBELS, YVES SARRAT. **MANDATAIRES CMP (COMMISSION MIXTE PARITAIRE) :** AMANDINE BOUCHON, ALAIN PAPE, CLAUDE DHOMBRES, RÉMI GEORGE, CHRISTOPHE SUSSET. **MANDATAIRE SOUS-COMMISSION SÉCURITÉ :** THIERRY PRUVOST.

NÉGOCIATIONS SALARIALES 2016

L'extension de l'accord sur les minimas de salaires signé par la CSNGT et le SNEPPIM, le 03 décembre 2015, **mais non signé par l'UNGE, a été publiée au Journal Officiel, le 07 avril 2016.**

Cet accord prévoit une valorisation supplémentaire de 0.9 % des minimas.

En 2017 (suivant le décret paru au Journal Officiel le 10 juin 2015), seule l'UNGE, en qualité d'organisation patronale, devrait disposer de droits accrus lui permettant d'exercer le cas échéant un droit d'opposition aux accords paritaires. Pour maintenir ces droits nous devons continuer à nous rassembler au sein de l'UNGE.

. Voir le Trait d'Union n°604 - Social - Information sur les négociations salariales

. Voir le Trait d'Union n°627 - Extension de l'accord salarial du 10 juin 2015 : Publication au JO

. Voir Trait d'Union n°637 - Extension de l'accord salarial du 03 décembre 2015 : Publication au JO

ACCORD SUR LA RÉVISION DES PÉRIODES D'ESSAI

L'accord du 29 octobre 2015 révisant les articles 3.1.2 et 10.4 (périodes d'essai) de la CCN a été étendu le 4 octobre et publié au JO le 15 octobre 2016. Il s'applique désormais à toutes les entreprises de la Branche.

Trait d'Union n°684 (BIS) - Extension de l'Accord : Révision de la période d'essai des salariés

ALLOCATION DE FIN DE CARRIÈRE

Deux tiers des géomètres experts sont assurés au régime mutualisé d'HUMANIS pour garantir le versement de l'allocation de fin de carrière de leurs salariés. L'UNGE est l'interlocuteur unique d'HUMANIS en matière d'allocation de fin de carrière pour la branche. A ce titre le syndicat contrôle le régime, en assure la gestion et propose des avenants aux contrats lorsque c'est nécessaire.

« GESTION DU RÉGIME DE PRÉVOYANCE »

(COMMISSION DE TRAVAIL RELEVANT DE LA COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DU RÉGIME DE PRÉVOYANCE) :

Mandataires à la Commission Paritaire de la Gestion de la Prévoyance : Alain PAPE et Rémi GEORGE

Un avenant à la convention collective a été signé le 12 juillet 2016 par les partenaires sociaux. Cet accord prévoit une réduction de 20% de la cotisation prévoyance jusqu'au 31 décembre 2017, une augmentation de 8% du niveau de garantie pour les non-cadres.

Ces modifications sont rendues possibles compte-tenu des réserves actuelles du régime de prévoyance.

Voir Trait d'Union n°663 - Prévoyance : Baisse des cotisations, augmentation des garanties

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SITUATION AU 1ER JANVIER 2016

L'article 34, de la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, a révisé les modalités de la couverture santé des salariés précaires, entraînant notamment la **redéfinition des dispenses d'adhésion.**

Voir le Trait d'Union n° 629 - Mutuelle : Précisions sur l'évolution des cas de dispenses

COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS NATIONALES PARITAIRES

Les Commissions Paritaires Nationales définissent la politique de la Branche, prennent les décisions et signent les accords paritaires engageant l'ensemble de la Branche.

Ces commissions sont au nombre de trois (voir plus haut les mandataires de l'UNGE) :

- La Commission Mixte Paritaire (CMP).
- La Commission Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP).
- La Commission de Gestion du Régime de Prévoyance (CPGRP).
- Les sous-commissions sont des groupes de Travail dépendant des Commissions Paritaires Nationales CPNNC et CPNEFP qui œuvrent sur des thématiques spécifiques et proposent aux Commissions Paritaires Nationales des outils ou actions.

L'UNGE était représentée dans les sous-commissions actives en 2016 : CQP Encadrement (Patrick GUEBELS), ACTALIANS (Patrick GUEBELS, Yves SARRAT), sécurité (Thierry PRUVOST). Egalement au sein des jurys CQP techniques topographiques et foncières (Stéphane CALLIES) et CCP Propriété (Jean-François BLADIER).

APGTP : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mandataires CQP, CCP : Claude DHOMBRES (co-président de l'APGTP), Alain PAPE (pilote UNGE en CMP), Gilles MESSIEZ-POCHE (membre de la CPNEFP)

L'Association du Paritarisme Géomètres Topographes Photogrammètres (APGTP) est l'organisme de gestion du paritarisme dans la Branche. Il organise notamment la collecte de la contribution des entreprises et organise administrativement le travail des commissions et le suivi des projets.

Il est co-présidé par l'UNGE et tient une ou plusieurs Assemblées Générales. Tous les ans le syndicat des géomètres-experts est représenté à chacune de ces Assemblées Générales.

ACTUALITÉS JURIDIQUES SOCIALES

L'UNGE informe et accompagne ses adhérents dans leur vie de chef d'entreprise et répond aux questions juridiques sociales qu'ils se posent avec le Trait d'Union « social » de l'UNGE d'actualité juridique.

Les sujets abordés :

. Trait d'Union n°609 - Plan d'aide à l'Embauche

. Trait d'Union n° 639 - Institution Représentative du Personnel

. Trait d'Union n° 640 - Dimanche 1er mai

. Trait d'Union n° 644 - Travaille t-on le lundi de Pentecôte ? Congés et retraite des salariés

- Trait d'Union n°548 - Actualité juridique sociale : congés et retraite des salariés

Actualités complétées par La lettre sociale UNAPL et le Mensuel BARTHELEMY (avocat conseil de l'UNGE).

PARITARISME DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Mandataire : Alain PAPE

En application de l'article 5 de l'accord du 28 septembre 2012, une association ayant pour titre « Association pour le développement du Droit Social et du paritarisme dans l'interprofession des PL » a été fondée en février 2014 entre les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel et l'UNAPL.

L'association est administrée par un conseil d'administration paritaire composée comme suit :

- Un représentant désigné par chaque organisation syndicale de salariés signataire de l'accord (un suppléant et un titulaire)
- Et autant de représentants désignés par l'UNAPL parmi ses syndicats membres.

L'UNGE est parmi les représentants du collège employeurs.

Cette association a pour but de définir les modalités de la mise en place du financement du paritarisme pour les Professions Libérales.

services et information

Répondre aux questions individuelles

Mettre en place une veille efficace

Améliorer la communication auprès des adhérents

Diffuser largement l'actualité des Groupes de travail aux adhérents

AMÉLIORER L'INFORMATION COLLECTIVE

LES 5 AXES 2020

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

LES 5 AXES 2020

UNE NOUVELLE…

… DYNAMIQUE NATIONALE
QUELQUES INFORMATIONS…

- Une rationalisation des outils de communication et autres.
- Un développement des partenariats « UNGE Service + » avec la mise enplace d'accord cadre sur 3 ans : De Clarens, Géomédia, Naxan et d'autres à venir…
- Un service aux adhérents à faire savoir et à développer

SERVICE « ACCOMPAGNEMENT EN DROIT SOCIAL »

En complément du service de réponse aux «questions relatives à la CCN», l'UNGE propose désormais à ses adhérents de pouvoir être **accompagnés pour le traitement des « affaires courantes » sur les questions relatives au Droit du Travail.**
Le cabinet : BARTHÉLÉMY AVOCATS www.barthelemy-avocats.com
Vous propose une **offre souple et adaptée en fonction de la taille de votre cabinet.**

SERVICE « ASSISTANCE EN DROIT DES SOCIÉTÉS »

A l'instar de questions d'ordre «social», **l'UNGE propose désormais un nouveau service à ses adhérents en matière de Droit des Sociétés.** Le Bureau national et le GT Concurrence ont mis en place une **convention d'assistance juridique avec un cabinet d'avocats spécialisé :** STÉPHAN DENOYES http://denoyes-avocat.eu/
Ce service, inclus à la cotisation UNGE, vous permet de poser vos questions par email, à contact@unge.net et d'obtenir une réponse sous 8 jours.

SERVICE « ACCOMPAGNEMENT AVOCAT MUTUALISÉ INFORMATIQUE & LIBERTÉS »

La loi informatique et libertés impose des obligations aux utilisateurs de données personnelles. Vous collectez ou traitez des données personnelles ? **l'UNGE permet à ses adhérents de bénéficier d'un Avocat Correspondant Informatique et Liberté mutualisé afin de les accompagner dans le respect de la réglementation.**
Le cabinet : STÉPHAN DENOYES http://denoyes-avocat.eu/
Vous accompagne dans la gestion de vos données et de vos fichiers à travers un forfait mensuel, ce qui permet de **se conformer à la réglementation tout en maitrisant les coûts.**

SERVICE « ACCOMPAGNEMENT MÉDIATION »

L'ordonnance n°2015-103 du 20 août 2015 a consacré le droit pour tout consommateur de recourir gratuitement à un **médiateur de la consommation** en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.
Seuls les consommateurs étant visés par ces nouvelles dispositions, **le médiateur de la consommation est compétent dans le cadre de ce dispositif uniquement** pour les litiges opposant les professionnels à leurs **clients particuliers.**
Les professionnels sont dans l'obligation de proposer aux usagers de leurs services et/ou consommateurs de leurs produits un dispositif de médiation.
Pour répondre à cette obligation qui concerne tous les professionnels de tous les secteurs, pour des activités commerciales, industrielles, artisanales, ou libérales, quels que soient les statuts, l'UNGE a mis en place une convention avec la plateforme : Médiation-service.fr
Les adhérents de l'UNGE bénéficient de ce service **gratuit.**

PARTENARIAT « OPTIMISATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE MATÉRIELS IMPRESSION »

UNGE a négocié dans l'intérêt des Géomètres-Experts un partenariat avec NAXAN Expertises et Conseils, qui propose de vous accompagner pour sécuriser votre budget, grâce à une parfaite connaissance du marché et des acteurs matériels d'impression.
NAXAN organise dans votre intérêt votre stratégie d'acquisition.
NAXAN vous apporte une simplicité de gestion, de la visibilité sur vos dépenses et une maîtrise totale de vos budgets.
NAXAN http://www.naxan.fr/
Un tarif privilégié et négocié pour les adhérents de l'UNGE.

FOCUS

SERVICE ACHAT

L'un des 5 axes de l'UNGE 2020 s'intéresse à **l'Information des adhérents et Services de haut niveau.**
Il a été fortement développé avec la mise en place de nouveaux services gratuits pour les adhérents de l'UNGE. Ces services, désormais opérationnels, se voient complétés par deux nouvelles propositions : un service Achats groupés gratuit qui couvre 3 champs : un service achat de fournisseurs multiples, un optimisateur de copies, un optimisateur d'impression, ainsi qu'un accès gratuit pour tous vos salariés à un Comité d'entreprise virtuel appelé PME CE.
Trois intérêts à utiliser ce service : un gain financier (jusqu'à 25%), une simplification dans la sélection de plus de 40 fournisseurs et un gain de temps.

PIERRE-MARIE DIEU

PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DES PROFESSIONS LIBÉRALES (OMPL)

Le but de l'OMPL est d'être demain un facilitateur et un accompagnateur des branches

Ompl
Observatoire des métiers dans les professions libérales

> « Notre crainte est évidemment que les documents que nous produisons restent lettre morte, ce qui serait dommageable pour tous »

Avez-vous, à l'épreuve du réel, le sentiment que l'OMPL est utile et efficace ?

La création en 2005 de l'OMPL a clairement répondu à une demande du terrain. Pour bien délimiter et comprendre quel était alors notre champ d'action, nous avons commencé notre mission en faisant un état des lieux de chacune de nos branches. Notre deuxième phase a été prospective et nous a permis de sonder l'avenir des professions. Enfin, depuis quelques années, notre Conseil d'Administration s'est autosaisi en vue de mener des études transversales. C'est ainsi que, dès l'instant où surgit un questionnement global sur l'une de nos branches, comme ce fut par exemple le cas sur la qualité de vie au travail pour les salariés d'une des branches, nous le transposons sur l'ensemble de nos 13 branches adhérentes répondant ainsi à la fois à des thématiques sectorielles et transverses.

Comment les branches s'emparent-elles de vos recommandations ?

Toutes nos études, remises aux branches ainsi qu'à la CPNEFP, leur principal destinataire, et aux Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi et de la Formation, permettent d'alimenter les négociations et de structurer le dialogue social. Chaque année, nous éditons le portait d'une branche adhérente. Nous y mettons à jour l'ensemble des données économiques et sociales qui la concernent. Ce baromètre, véritable indicateur économique de la branche concernée et reflet précis de sa santé, est particulièrement utile pour les prévisions d'embauche. Sur ce type de dispositif, nous travaillons en très bonne intelligence avec la branche des cabinets de géomètres qui se distingue par leur réactivité et nous ont déjà confié un certain nombre d'études, et nous en confieront encore bien d'autres. C'est ainsi que nous avons récemment reçu de leur part de nouvelles demandes d'état des lieux sur la formation des salariés et sur l'accompagnement du plan d'action, des études qui seront mises en chantier au premier semestre 2017. Les temps sont à l'actualisation des connaissances et au développement des compétences, et l'on observe au sein des entreprises un grand retour à la formation interne et aux apprentissages informels. Pour bien en comprendre les mécanismes, l'OMPL mènera une étude sur ces thématiques et ne manquera pas, à cette occasion, de consulter les cabinets de géomètres. La difficulté pour nous est qu'une majorité de nos entreprises adhérentes sont des TPE, difficile à mobiliser compte tenu de leur taille, c'est pourquoi il nous faut des relais à l'intérieur desdites branches.

Êtes-vous optimiste quant à la vitalité et à l'avenir des professions libérales ?

Certainement car ce sont des professions qui n'hésitent pas à s'impliquer et à voir loin. La majeure partie d'entre elles sont réglementées et se doivent donc d'être -au même titre que nous d'ailleurs- très réactives. En ce sens, l'Observatoire cherche aujourd'hui à occuper une dimension la plus transverse possible et souhaite, par la voix de son Conseil d'Administration, ne pas se limiter à un seul rôle d'observateur. Le but est d'être demain un facilitateur des branches en leur proposant, sur nos fonds propres, un cabinet susceptible de les accompagner dans le dialogue social. Notre crainte est évidemment que les documents que nous produisons restent lettre morte, ce qui serait dommageable pour tous. C'est pourquoi, à l'occasion des 10 ans de l'Observatoire, nous avons demandé à un cabinet externe de nous évaluer et de questionner nos branches adhérentes sur leurs attentes. Toutes ont exprimé le souhait d'être davantage accompagnées par nous. Un besoin auquel nous entendons bien répondre.

LES 5 AXES 2020

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE PILOTÉE PAR L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DES PROFESSIONS LIBÉRALES (OMPL) ET PAR LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNE-FP) SUR LES CABINETS DE GÉOMÈTRES-EXPERTS ET GÉOMÈTRES-TOPOGRAPHES

Dans un contexte de transformations des professions du cadre de vie, les partenaires sociaux de la branche des Géomètres-Experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers ont souhaité engager une réflexion prospective sur l'emploi, les métiers et les compétences des salariés. L'étude menée par l'OMPL et la CPNE-FP vise à actualiser et enrichir les connaissances de la branche, identifier les évolutions actuelles et prévisibles auxquelles les entreprises devront faire face, construire des scénarios d'évolution de l'emploi et des compétences au regard des problématiques identifiées, et formuler des préconisations.

Principaux enseignements :

En 2014, 1 800 établissements sont recensés dans la branche. Ils regroupent 10 940 salariés et 2 130 non-salariés (dont plus de 1 500 Géomètres-Experts) soit un effectif total de 13 070 personnes. La plupart des structures sont de petite taille : **en moyenne, la branche compte six salariés par établissement.** L'implantation des entreprises et la répartition géographique des salariés se caractérisent par **un maillage territorial important,** en particulier dans le Sud et l'Ouest de la France. La trajectoire de l'emploi suit globalement la conjoncture de la construction. Depuis la crise immobilière de 2008, **les entreprises de géomètres perdent de l'emploi** après avoir connu une décennie de croissance : en 2014, 1 400 salariés en moins par rapport à 2008. Cette baisse d'activité et d'emploi, enregistrée à partir de 2008, est venue stopper le mouvement de concentration des entreprises, à l'œuvre depuis 15 ans.

> « Les salariés des entreprises de la branche bénéficient de conditions d'emploi plutôt favorables et stables, avec une majorité de CDI et de temps complet »

Structuration de l'emploi :

Les métiers de Géomètres-Experts et autres techniciens constituent l'essentiel (plus de 70 %) des effectifs des entreprises. La composition de l'emploi est restée plutôt stable depuis 10 ans. Toutefois, la relative diversification des métiers techniques, entamée au milieu des années 2000 avec l'intégration de profils ingénieurs, cadres d'étude et architectes, est en recul depuis 2008. En lien avec le poids élevé des métiers techniques, les entreprises de géomètres constituent un métier masculinisé : près de 70 % des salariés sont des hommes (80 % dans les métiers techniques). L'âge moyen s'élève à 39 ans, un peu plus faible que dans l'ensemble des activités du tertiaire. Les Géomètres-Experts se signalent par un âge moyen sensiblement plus élevé (47 ans). Le niveau de diplôme s'est sensiblement accru dans les générations les plus récentes de salariés : 60 % des plus de 30 ans ont un diplôme supérieur au Bac +2, contre moins de 20 % des plu de 50 ans. Parmi les diplômes préparant aux métiers techniques de la branche, le Bac professionnel reste le plus délivré sur les quatre dernières années. Néanmoins, les effectifs du BTS sont sur une tendance haussière alors que les effectifs du Bac pro diminuent.
Les salariés des entreprises bénéficient de conditions d'emploi plutôt favorables et stables, avec une majorité de CDI et de temps complet. Ces conditions sont restées inchangées depuis 2008.
La rémunération dans la branche des entreprises de géomètres est relativement proche de celle des bureaux d'études techniques, tandis que les travaux publics pratiquent des rémunérations supérieures. Par ailleurs, la dispersion des rémunérations est moindre dans la branche des entreprises de géomètres que dans les secteurs proches.

Pratiques de formation :

Les salariés

En 2015, légèrement plus de 40 % des entreprises ont eu recours à la formation professionnelle pour leurs salariés. Néanmoins, la proportion d'entreprises formatrices, tout comme le nombre d'actions financées, suit une tendance baissière depuis 2012.
L'âge et le temps de travail influent sensiblement sur la probabilité de se former : les plus de 50 ans et les salariés à temps partiel ont moins souvent

accès à la formation. A l'inverse, il existe peu de différences dans les taux d'accès selon le genre.
Les formations techniques sont prépondérantes dans la branche. Elles représentent selon, les années, entre la moitié et les deux tiers des formations suivies et portent avant tout sur les logiciels professionnels.
La répartition des formations par grands thèmes évolue peu au cours du temps. Cependant, un pic de formations juridiques en 2007 et en 2012, années de réformes du code de l'urbanisme, et une diminution des formations liées aux diagnostics et à l'immobilier depuis 2008 sont visibles.

Les Géomètres-Experts
Près de 70 % des formations suivies par les Géomètres-Experts non-salariés (sur financement du Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux) sont relatives à leur cœur de métier (technique et juridique). Un quart des formations financées visent à accompagner les Géomètres-Experts dans leur rôle de direction d'entreprise (management, gestion, développement commercial et réglementation sociale).

Développer l'employabilité et accompagner la montée en expertise des salariés
Dans une branche constituée de petites et moyennes entreprises, l'accompagnement des évolutions de carrière des salariés représente un défi de taille. Cette question concerne plus particulièrement la catégorie des assistants techniques. La formation certifiante -en particulier les Certificats de Qualification Professionnelle et les Certificats de Capacité Professionnelles développées par la branche- doit permettre de valoriser les compétences acquises et faire évoluer les salariés. Ce type de formation reste aujourd'hui très peu répandu : sur les dernières années, moins de 2 % des actions de formation financées par Actalians relèvent de cette catégorie.

Intégrer les évolutions techniques et réglementaires
Les évolutions technologiques et réglementaires nécessitent des mises à jour régulières : maitrise des outils, capacité à développer des solutions techniques spécifiques, décryptage de l'information juridique… Cette appropriation passe notamment par le recours à la formation professionnelle. Les employeurs de la branche estiment que l'offre de formation existante ne répond que partiellement à leurs besoins. Suite aux différentes évolutions techniques, les enjeux de sécurité au travail portent désormais sur l'intervention sur le terrain (généralisation de l'intervention seule, port de matériel lourd…) et au bureau, en particulier pour les postes dédiés au traitement des données 3D (fatigue oculaire, TMS…)

Prospective
Parmi les principales évolutions en cours dans l'environnement des entreprises de la branche figurent :
- L'accélération des innovations en matière de relevé et de traitement des données géographiques,
- L'accroissement des normes dans les domaines du foncier et de l'urbanisme,
- La diversification du paysage concurrentiel : entreprise du BTP, bureaux d'études techniques, spécialistes (dronistes, détection de réseaux, traitement du nuage de points…).

L'activité des entreprises de la branche est fortement liée à la conjoncture dans la construction, en particulier au dynamisme des mises en chantiers de logements individuels, et à la commande publique. A l'avenir, la capacité des entreprises à se développer, en consolidant leurs activités traditionnelles tout en diversifiant leurs prestations, sera liée à l'évolution de la conjoncture.

EMMANUEL SIMON-BARBOUX

PILOTE DU GROUPE VISAGE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS DIAGNOSTIQUEURS. MEMBRE DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS.

Mise en place du Diagnostic Technique Global (DTG) au 1er janvier 2017 dans le cadre de la loi ALUR

Toute l'année 2016, le groupe VISAGE, dirigé par un comité de pilotage constitué de 8 personnes, a essentiellement travaillé sur la veille juridique et le Diagnostic Technique Global (DTG) mis en place au 1er janvier 2017 dans le cadre de la loi ALUR. Pour ce qui intéresse la prospective, 2017 verra l'aide à la mise en place par la création d'un cadre de rapport, l'accompagnement des géomètres-diagnostiqueurs sur le renouvellement à la certification d'opérateurs et de la veille sur la mise en place des diagnostics à la location.

Le Diagnostic Technique Global va imposer de la pluridisciplinarité
Sur le plan de l'évolution potentielle du chiffre d'affaires, ces modifications auront un impact positif. En revanche, il est à craindre une complexification des procédures en raison du Diagnostic Technique Global (DTG) qui vient remplacer le Diagnostic Technique d'Immeuble (DTI) qui, lui, était jugé assez simple. Le DTG, qui s'annonce comme un véritable bilan de santé de l'immeuble avant sa mise en copropriété, va concerner l'ensemble des Géomètres-Experts car c'est une activité intimement liée à la copropriété. Il va donc imposer au sein des cabinets de la pluridisciplinarité ou des partenariats extérieurs. La complexité vient sécuriser les transactions immobilières, elle est donc saine mais va contraindre à un travail délicat.

VISAGE©, le support incontournable de vos prises de décisions

Pour donner des garanties aux acheteurs quant à la salubrité du bien qu'ils acquièrent, le diagnostic immobilier est devenu obligatoire pour un certain nombre de facteurs de risque. En réponse à cette obligation, l'UNGE propose l'offre de diagnostiqueur VISAGE©, marque certifiée selon la réglementation sur le diagnostic obligatoire.
Un gage de transparence et de sécurité des transactions immobilières, le rapport VISAGE© résume en deux pages l'essentiel des conclusions principales nécessaires à vos prises de décision.
Le Géomètre-Expert VISAGE© atteste de l'existence des rapports de diagnostics nécessaires ;
- Il en indique la durée de validité ;
- Il en rappelle les conclusions principales, nécessaires à vos prises de décision.
- Le cas échéant, le rédacteur et signataire du rapport VISAGE© formule les remarques ou réserves qui s'imposent sur l'un de ces quatre aspects.
Le rapport VISAGE© ne se substitue pas aux rapports de diagnostics obligatoires : il en met l'essentiel à disposition de manière opérationnelle et professionnelle.

Au-delà du Dossier VISAGE©.
Naturellement, vous pouvez toujours confier les missions habituelles du Géomètre-Expert : reconnaissance des limites de propriété et bornage, recherche de servitudes, calcul des droits à bâtir, expertise d'usage, plans d'extérieurs et d'intérieurs, états descriptifs de division, refonte de règlements de copropriété…, ainsi que les documents suivants :
- DTG : Diagnostic Technique Global de l'immeuble avant sa mise en copropriété ;
- PTZ : état des lieux constatant la conformité aux normes d'habitabilité d'un logement ancien lorsque l'acquéreur demande à bénéficier d'un prêt à taux zéro.
Un gage de transparence et de sécurité des transactions immobilières.
Bien plus qu'une simple formalité destinée à exonérer le vendeur de sa responsabilité des vices cachés, les diagnostics techniques mettent en jeu le confort, la santé, voire la vie des futurs occupants du bien. En contribuant à la parfaite information de l'acquéreur et du locataire, ils sont devenus un élément clé dans la négociation du prix ou du loyer. Aussi doivent-ils être effectués par des spécialistes reconnus, parfaitement formés et équipés pour ces missions. La signature personnelle du Géomètre-Expert et son appartenance à l'Ordre National garantissent leur exactitude.

FOCUS SUR VISAGE©

LE REGROUPEMENT DES GÉOMÈTRES-EXPERTS DIAGNOSTIQUEURS RÉUNIONS (PHYSIQUES OU TÉLÉPHONIQUES) EN 2016.

Pilote : Emmanuel SIMON-BARBOUX
Membres : Jérôme CALVIAC, Dominique BELLANGER, Olivier DUFAU, Arnaud LAMBERT, Guillaume MASSON, Jean-François SERRAIN, Bruno VENANT ;

ACTION SPÉCIFIQUE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU DTG AU 1er JANVIER 2017 :
Malgré le silence des pouvoirs publics sur la mise en application du Diagnostic Technique Global (DTG), le comité de pilotage VISAGE s'est mobilisé pour préparer la profession à ce nouveau diagnostic : Plusieurs réunions ont eu lieu sur le sujet, notamment avec l'OGE et ITGA.
Le contenu de ce futur diagnostic fait maintenant consensus entre les confrères ayant participé à la réflexion ; une montée en compétence s'impose, et des partenariats doivent être tissés car la réalisation d'un DTG nécessitera souvent l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (géomètre-expert, opérateur de diagnostic, économiste de la construction et thermicien).

Le comité de pilotage a mis en place 2 programmes de formation pour que chacun puisse se préparer à la réalisation du DTG :
- Une formation d'1/2 journée à destination des encadrants (géomètres-experts ou cadres des structures de GE) – la session pilote a eu lieu à Paris le 14 octobre 2016 (organisme de formation : PubliTopex).
- Une formation de 5 jours à destination des opérateurs – cette formation est ouverte aux techniciens réalisant déjà des DTI, ou aux encadrants qui souhaitent approfondir – ces sessions sont dispensées par l'UNGE en partenariat avec ITGA.

Les 1ères sessions ont eu lieu :
- du 21 au 25 novembre 2016, à l'agence ITGA de Meudon.
- du 12 au 16 décembre 2016 à Bron et Metz.

Parallèlement, le comité de pilotage VISAGE© travaille à la signature prochaine d'un partenariat avec l'UNTEC, l'Union des Economistes de la Construction, et à un rapprochement avec une instance regroupant les thermiciens.
Plus d'informations sur www.diagnosticvisage.net

FOCUS SUR PRESAGE©

UNE MARQUE DÉPOSÉE

L'UNGE a déposé le 13 août 2013 à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), la marque collective simple « PRESAGE© Prestation d'étude préliminaire en aménagement du Géomètre-Expert » sous le numéro 13 4 026 799.
La marque ne peut être utilisée que pour les prestations de Géomètres-Experts, en matière d'études préliminaires en aménagement, fournies en France par ses utilisateurs dans le respect de la réglementation, des lois et normes en vigueur, des règles déontologiques éditctées par l'Ordre des Géomètres-Experts, ainsi que des dispositions particulières du règlement d'usage de la marque, disponible sur www.unge.net

PERSPECTIVES 2017

unge 2020
Projet stratégique du Syndicat des géomètres-experts

influence

L'UNGE s'apprête à lancer son programme d'action :
CAP ELECTIONS 2017.
Il s'agit d'interroger les différents candidats aux Présidentielles et Législatives. Plusieurs thèmes ont ici été retenus : Urbanisme/Aménagement, Métier du Géomètre-Expert, Education/Formation, Social/Travail, Economie numérique, Développement durable. Chacun des thèmes sera corrélé à deux propositions concrètes formalisées par un document lequel sera adressé dans un premier temps aux candidats à la Présidentielle puis à ceux des Législatives. Cette procédure, assez innovante, va permettre à l'UNGE, de proposer une loi de modernisation des cabinets de Géomètres-Experts.

métiers

L'UNGE va lancer un plan de communication digitale en vue de donner une image dynamique de la profession et souhaite renforcer sa collaboration avec l'Ecole Supérieure des Géomètres-Topographes (ESGT) en proposant un module **« DEVENIR CHEF D'ENTREPRISE »**

services

L'UNGE s'est engagé à mettre en place un nouvel extranet, de nouveaux services gratuits à destination de ses adhérents (dont une Centrale d'achats) et enfin une certification AFNOR : quali'OP.

paritarisme

En 2017, nous attendons l'Arrêté de Représentativité patronale (mai 2017)

territoires

L'UNGE va offrir aux territoires un accompagnement renforcé sur la réforme des statuts du règlement intérieur tout en mettant en place son service d'accompagnement des territoires (UNGE +) ainsi qu'une tournée à destination des présidents de région et de département.

DATES IMPORTANTES 2017 :

- Ecole des Présidents (fin du premier semestre 2017)
- 4 Assemblées des Comités Régionaux (5 octobre à Aix en Provence, 6 octobre à Toulouse, 12 octobre à Paris et 13 octobre au Mont St Michel)
- Enfin, les prochaines Rencontres Nationales auront lieu les 1er et 2 février 2018 au Centre des Congrès d'Aix en Provence.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les contributeurs pour nous avoir permis de rédiger ce nouveau rapport d'activité. Merci également à Nathalie, Leslie et tous les permanents de l'UNGE.

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR **unge.net**

unge

Syndicat
des géomètres-experts